



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



L'église de Montretout « STELLA MATUTINA »

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 53-15

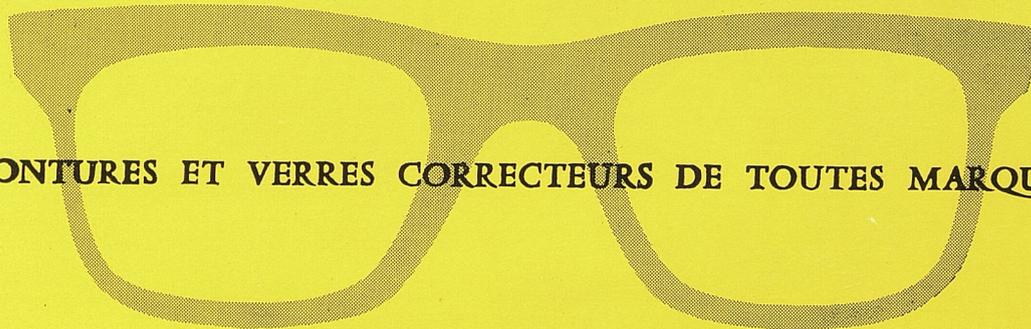
R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE



MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

J. MIGNARD

Pharmacien - Opticien

11 BIS, RUE ROYALE - SAINT-CLOUD

MOL. 42-11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

TAPIS et MOQUETTES de FRANCE



CENTRE NATIONAL DES TAPIS ET TAPISSERIES

17^e, Place Maiesherbes, 11

6^e, Boulevard Montparnasse, 9^{ter}

11^e, Boulevard Voltaire, 6

622-21-67

783-68-00

805-16-86

MOQUETTES : 1500 coloris, qualité dessins ;
TAPIS : 1500 versions contemporaines, styles Oriens ;
TAPISSERIES : de Watteau à J.P. le Doux.

Prix du circuit de distribution directe et de plus remise de 5 % aux concitoyens de MM. Dermagne, clodoaldiens, directeurs généraux (vous réferez surtout du Bulletin). Devis spontanément établi. Paiement échelonné jusqu'à 1 an 1/2.

PASSEZ AUX "TMF", VOUS SEREZ DÉJÀ RAVIS !

PIANOS R. Dieffen

VENTE, ACHAT, ACCORD, RÉPARATIONS, LOCATION

18, rue Preschez, SAINT-CLOUD MOL. 94-31

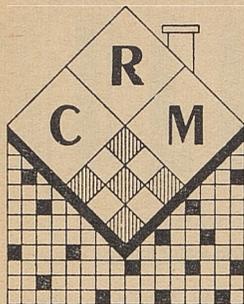
Dani-Jo

LAINES - BAS - GANTS
FRIVOLITÉS - TRICOTS

4, parc de la Bérengère, SAINT-CLOUD

Tél. : 408-05-57

LES CARRELAGES ET REVÊTEMENTS MODERNES



J. DUQUESNOY - R. VENZAC, H. TENEUR, Assés

Afin de mieux servir ses Clients les Ets C. R. M. s'agrandissent
et ont transféré BUREAUX et ENTREPOTS :

44, rue Escudier, BOULOGNE-BILLANCOURT - Tél. provisoire : MOL. 21-87

TOUS TRAVAUX DE NEUF, DE RÉFECTION, DE TRANSFORMATION : Carrelages,
Mosaïques, Faiences, Grès émaillé, Salles de bain, Cuisines, Devantures de magasins, Revêtements sanitaires



DÉMÉNAGEMENTS

PARIS - PROVINCE - ÉTRANGER ——— Maximun de soins

DÉMÉNAGEMENTS - M. G. - 233, boul. Pereire, PARIS - XVII^e (Porte Maillot)

Tél. : ÉTOILE 73-74 et 11-60 - DEVIS GRATUITS SANS AUCUN ENGAGEMENT, SUR SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE

ATELIER CARROSSERIE - PEINTURE - MÉCANIQUE

Spécialiste **CITROËN - PANHARD**

STATION ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE - MISE AU POINT
VOITURES SPORT TOUTES MARQUES

M. C. GORJU, 1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD
GARAGE DU PONT DE St-CLOUD - Tél. : 605-44-62

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES - CITÉS

16, Av. Jean-Jaurès
506-50-77

Ouvert du Mardi au Samedi inclus

BOULOGNE

40, Bd Jean-Jaurès
605-32-27

Ouvert du Lundi au Vendredi inclus

SAINT-CLOUD

2, avenue du Maréchal-Foch - 605-92-27

Actuellement ouvert du Lundi au Samedi inclus et prochainement du Mardi au Samedi inclus

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
(Comptes de Chèques sans aucun frais) Location de coffres-forts

REYMA

COUTURE - PRÊT A PORTER

CHEMISIERS - PULLS
Dépositaire Grandes Marques

5, place du Pas
SAINT-CLOUD (S.-et-O.) - MOL. 55-21

PAUL DAHL

ÉQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIMÉ
CONTACTS ÉLECTRIQUES

24, Quai Carnot, SAINT-CLOUD MOL. 67-25

A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD - 408-89-25

STUDIO DE SAINT-CLOUD **R. LOMPRESZ**

PHOTOS AMATEUR - CINÉ - MARIAGES - PORTRAITS

3, rue de la Libération
Tél. : 605-07-26

PHOTOGRAPHIES
INDUSTRIELLES

GIRAUDET, TAILLEUR
HOMMES ET DAMES

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER
SURESNES

506-46-59



DÉCORATION - PEINTURE
REVÊTEMENTS - S. A. R. L.

56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - 408-66-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS
RIDEAUX - VOILAGES
TRAVAUX INSTALLATIONS

GROUPE D'INITIATION MUSICALE

DIRECTION : **PIERRE FARAGGI**, 8, RUE DE MONTESQUIOU
SAINT-CLOUD - TÉLÉPHONE : **GOU. 75-39**

“ Tout d'abord, faire aimer la Musique à l'enfant pour justifier en lui l'effort quotidien imposé par la pratique d'un instrument ”.

TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE (P. FARAGGI)
PIANO (P. FARAGGI)
VIOLON (Al. LÆWENGUTH)
ALTO (R. ROCHE)
VIOLONCELLE (R. LÆWENGUTH)
HARPE (Lily LASKINE)
CLAVECIN (Aimée van de WIELE)
FLUTE (Maxence LARRIEU)
CHORALE D'ENFANTS
MUSIQUE DE CHAMBRE (Al. LÆWENGUTH)

Classes spéciales d'initiation réservées aux élèves des écoles de la Ville de Saint-Cloud. Enseignement **GRATUIT** pour les élèves remplissant les conditions requises et ayant passé avec succès l'examen d'aptitude.

LES AMIS DE LA MUSIQUE DE SAINT-CLOUD

PRÉSIDENT D'HONNEUR : **M. FRANCIS CHAVETON**, MAIRE DE SAINT-CLOUD, CONSEILLER GÉNÉRAL

DIRECTION : **PIERRE FARAGGI**

CONCERT d'OUVERTURE JEUDI 21 OCTOBRE, à 21 h.

Pour les Jeunes : **SÉANCE D'INITIATION**, à 17 h. 45, en la Mairie de Saint-Cloud

LE QUATUOR LOEWENGUTH

AIMÉE van de WIELE, *claveciniste*

MAXENCE LARRIEU, *flûtiste*

PIERRE FARAGGI, *pianiste*

Renseignements et réservations : **GOU_{nod} 75-39**

(Prochain concert le 9 Décembre : **Orchestre de Chambre de Cologne**)

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Vingt ans après :

Le 100^e NUMÉRO

Lorsque, en décembre 1945, la Municipalité décidait de créer un Bulletin Municipal, c'était pour combler une lacune, celle du manque d'information des administrés concernant les travaux de leurs Elus.

Depuis longtemps, les panneaux d'affichage officiel ne sont plus consultés que par de rares habitants. Les impératifs du monde moderne et notamment l'utilisation de l'automobile, ont quelque peu rendu caduc ce mode d'information. Quant à la diffusion de communiqués par haut-parleurs, il n'en est naturellement pas question dans une ville de notre importance où la circulation est intense. Aussi, ce Bulletin Municipal est-il le lien par lequel les édiles peuvent rester en contact permanent avec leurs mandants et leur faire connaître, non seulement leurs travaux, mais aussi les difficultés rencontrées.

Nous écrivions, lors du premier numéro : « Nous partons de ce principe que sans chercher une publicité tapageuse, il faut cependant que les contribuables sachent comment on utilise leurs deniers ; pourquoi on leur demande un effort ». Il est en effet de simple honnêteté intellectuelle de tenir informés ceux qui nous font confiance pour le développement harmonieux de notre cité.

Aujourd'hui, nous présentons à nos lecteurs le 100^e numéro de ce Bulletin Municipal. Ils auront pu remarquer qu'au cours des derniers mois, nous nous sommes efforcés de lui donner un caractère plus plaisant en insérant des illustrations et, désormais, nous adoptons une nouvelle présentation typographique qui, nous le souhaitons, l'agrémentera encore.

Soulignons que cette amélioration a été financièrement possible grâce à la conclusion d'un nouveau contrat de publicité couvrant l'intégralité des frais d'impression ; néanmoins, pour conserver une bonne présentation au Bulletin, nous avons écarté toute publicité intercalée dans les textes.

PARIS n'a pas brûlé !... SAINT-CLOUD non plus ! Mais il a failli sauter.

« 20 ans après », cette question nous passionne toujours.

Le Bulletin Municipal se propose de faire paraître, à partir de son prochain numéro, une « évocation dialoguée » de l'occupation et de la Libération de Saint-Cloud.

M. G. ROLLIN, enfant de Saint-Cloud, Doyen du Conseil Municipal, a vécu toutes les heures de la vie municipale pendant cette sombre période.

Monsieur le Maire et lui « rafraîchissent » leurs souvenirs.

(1) Cet intéressant ouvrage de D. Laperre et Collins (Laffont Ed.) est inscrit depuis quelques mois déjà au catalogue de la Bibliothèque Municipale. Bien que la relation complète de la Libération de notre ville ne puisse normalement y trouver place, Saint-Cloud n'y est pourtant pas oublié: Cf. pages 96 à 98, 195, 206, 282 et 342 à 360.

Vers la continuation de l'agrandissement et l'achèvement de l'hôpital

Le 15 mai dernier était inauguré officiellement le nouveau bloc chirurgical d'obstétrique et de soins constituant la phase la plus importante de l'agrandissement de l'hôpital.

Nous rappelons que **cent lits** nouveaux (dont de nombreuses chambres particulières) ont été ainsi créés et que les services médicaux et de consultations fonctionnent dans des locaux spacieux, agréablement et confortablement aménagés.

Une dernière phase de l'agrandissement reste à réaliser : une petite aile de l'hôpital ancien comprenant notamment le bloc opératoire et le service de radiologie désaffectés, doit être démolie, laissant place à la construction d'une aile de raccordement entre le nouveau bloc et le bâtiment principal de l'ancien hôpital.

Grâce à l'appui des membres de la Commission Administrative, délégués des Organismes de Sécurité Sociale, un prêt complémentaire très important vient d'être octroyé par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale de Paris. Cette aide financière doit permettre le règlement définitif de la phase terminée et ensuite la réalisation de la phase finale.

Que la Caisse Régionale de Sécurité Sociale en soit très vivement remerciée ainsi que les Administrateurs délégués qui ont largement contribué à cette attribution exceptionnelle.

Chronique des quartiers

Voici une énumération succincte des principaux travaux effectués récemment, en cours ou prévus pour réalisation prochaine. Nous la présentons par catégorie de travail, chacun pouvant facilement trouver ainsi ce qui concerne son quartier propre.

Travaux terminés

VOIRIE

Goudronnages divers.

Rénovation de la signalisation routière.

Rond-Point Tissot : parking, trottoirs, voies nouvelles d'accès à l'Eglise Stella Matutina, aux immeubles L.N. et au garage municipal.

Parking côté numéros impairs, bas de la rue Dailly.

Parkings rue Armengaud, côté impair, près de la gare (25 à 30 places) et rue Coutureau (8 à 10 places).

Finition de la rue du Docteur-Desfossez, partie basse, entre les H.L.M. et la rue Dailly (ceci après réfection de l'égout).

Trottoirs rue Lauer.

Cour de la gare du Val d'Or.

Rue Tahère, finition après passage d'une nouvelle canalisation du Service des Eaux et des P.T.T.

ASSAINISSEMENT

Rue de l'Aqueduc, côtés pair et impair.

ECLAIRAGE PUBLIC

- a) Exécution de la deuxième tranche entre la rue Coutureau et le square de la Division-Leclerc, sur la RN 185 (boulevard de la République et avenue du Général-Leclerc).
- b) Modernisation de l'éclairage public, avenue du Maréchal-Foch, entre le Rond-Point Tissot et la rue Joseph-Leguay.
- c) Place Henri-Chrétien (ex-Rond-Point Tissot).

SQUARES ET JARDINS

- a) Plantation du square du Val d'Or, en limite de Suresnes.
- b) Plantation square des Girondins, en bordure du boulevard de la République (RN 185).
- c) Squares rue des Gâte-Ceps, le long des immeubles et en bordure du parking public.
- d) Square rue de la Libération.
- e) Remise en état des murs et du talus de soutènement du square du Commissariat, endommagés par les orages.
- f) Réfection annuelle des pelouses du Stade Municipal.

BATIMENTS COMMUNAUX

- a) Aménagement du nouveau garage municipal et des bâtiments de la Voirie.
- b) Peinture des installations des vestiaires et douches du Stade Municipal.

BATIMENTS SCOLAIRES

- a) Dans tous les groupes, travaux habituels de vacances.
- b) Modernisation du chauffage à l'école de filles du groupe du Centre (remplacement du calorifère Michel-Perret à air chaud par le chauffage central au mazout).
- c) Finition du pavillon du gardien à l'école des Coteaux (Latil).
- d) Travaux d'assainissement à Montretout, Ecole Maternelle et Cantine.

Travaux en cours

- a) Agrandissement de la Mairie.
- b) Centre social de la Passerelle de l'Avre
- c) Continuation accélérée des travaux d'agrandissement de la Colonie de vacances de Tamié en vue de l'ouverture des classes de neige en janvier 1966.
- d) Lavatory souterrain à la Gare de Montretout, avec participation de la Ville pour 50 %.
- e) Aménagement d'un terrain de sports scolaire et communal à l'Ecole maternelle du Val d'Or.
- f) Construction du nouvel ossuaire au cimetière.

Travaux projetés (sur l'exercice 1965)

VOIRIE

- a) Continuation des travaux d'assainissement (tranche 1963) : passage de la Pommeraie et rue du Commandant-de-Lareinty.
- b) Elagage d'arbres et nouvelles plantations en fin d'année.
- c) Plantation sur le boulevard de la République, en accord avec le service des Ponts et Chaussées.
- d) Réfection, rue du Mont-Valérien, entre la rue du Pierrier et le boulevard de la République, après élargissement de la chaussée.
- e) Réfection rue de la Porte-Jaune, entre la rue Pasteur et la rue Tahère et, éventuellement, jusqu'à l'avenue du Maréchal-Foch.
- f) Reprise, en participation avec la Ville de Paris, des travaux d'assainissement, rue de la Porte-Jaune, partie haute.

SQUARES

- a) Terminaison des squares autour de l'Eglise Stella Matutina et du garage municipal, place Henri-Chrétien (ex-Rond-Point Tissot).
- b) Travaux d'aménagement du square Henri-Chrétien.

BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES

Finition des travaux actuellement en cours.

Le Centre Social de la Passerelle de l'Avre

Dans quelques semaines, la Municipalité de Saint-Cloud inaugurerà le **Centre Social de la Passerelle de l'Avre**.

Ce Centre, demandé par tous les élus municipaux de ce quartier, souhaité par une population éloignée des autres réalisations sociales de la ville, doit répondre à tous les désirs exprimés depuis plus de dix ans !

Qu'est-ce au juste qu'un Centre Social ? A qui est-il destiné ? Comment fonctionnera-t-il ? Autant de questions que se posent tous ceux qui ont suivi les travaux, en cours depuis deux ans après de laborieuses formalités administratives d'une durée à peu près égale.

On peut le définir ainsi : c'est l'un des principaux supports de l'équipement social.

Il permet en effet à la fois :

- a) de regrouper l'ensemble des services sociaux, médicaux sociaux, éducatifs et culturels nécessaires à la population d'une zone géographique déterminée ;
- b) de maintenir ou de créer (ce qui est le cas en l'espèce) une vie sociale dans cette zone, vie sociale intéressant toutes les couches de la population par l'éventail des activités multiples.

Il comprendra en effet :

- a) au rez-de-chaussée : des consultations de nourrissons par transfert des consultations existantes dans des locaux neufs plus adaptés ; une halte-garderie pour tout-petits ; garderie du jeudi et petites vacances

pour les plus grands ; foyer de rencontres et d'accueil pour les vieillards ;

b) au premier étage : salle de jeux et de réunions pour les adolescents (annexe de la Maison des Jeunes) ; cours ménagers ;

c) le sous-sol offre de grandes salles dont pourront disposer les associations de jeunes ou d'adultes qui en auraient besoin, notamment la Croix-Rouge à laquelle une salle sera affectée pour y réunir les secouristes.

Certes, bien des problèmes se greffent autour de l'ouverture d'une réalisation de ce genre ! Il reste en particulier à déterminer les jours et heures où chaque activité pourra s'exercer, compte tenu d'une part des besoins de chacun, d'autre part du rythme des présences, susceptibles les uns et les autres de variations ultérieures suivant l'évolution du quartier.

Répetons ce qui a déjà été dit et qu'il faut retenir : ce Centre est attendu depuis longtemps par beaucoup des habitants du quartier de la Passerelle de l'Avre avec lesquels il devra faire corps pour devenir le véritable « centre » d'une action humaine et sociale faite de contacts permanents d'éléments, de milieux et d'âges divers ; ainsi sera créé le climat d'entraide nécessaire à notre mode de vie actuel.

14 juillet 1965

Comme de coutume, la Fête Nationale a été solennisée avec ferveur dans notre commune. Les autorités avaient convié la population à se réunir dans la Salle des Mariages de la Mairie. A cette occasion, Monsieur le Maire a prononcé l'allocution suivante :

« Le 14 juillet est inséparable pour nous de l'idée de liberté.

N'étant ni philosophe, ni théologien, je me garderai de trop vastes développements, me contentant de rappeler que nous sommes l'objet, à l'échelon communal, de restrictions, inquiétantes, sans cesse renouvelées et finalement dangereuses pour une saine et nécessaire autonomie de la commune. Je vous renvoie au Bulletin Municipal où sont souvent exposées ces questions vitales, que vous ne trouverez pas évoquées dans la grande presse.

Sans vouloir coiffer le bonnet phrygien — quelque peu démodé — je reconnais que nos pères n'avaient pas tort d'attacher tant d'importance aux libertés locales : la commune représente, après la famille, une unité naturelle et le propre de l'administration locale est de permettre aux citoyens de chaque commune de décider eux-mêmes la façon de l'administrer en veillant à ce que ceux qui exercent le pouvoir communal — comme tout autre pouvoir — soient toujours les serviteurs et jamais les maîtres des citoyens, tant il est vrai que la Société doit être organisée pour l'individu, et non l'inverse !

En fait, je ne suis pas sans inquiétude sur le maintien de cette liberté, clé de voûte de tout l'édifice social.

Et pourquoi cette inquiétude ?

Parce que l'exercice de cette liberté m'a valu le mois

dernier de me faire traiter de « rebelle » par mon administration de tutelle.

Ce qui m'a frappé, c'est que j'avais déjà une fois été traité de « rebelle ». J'étais alors membre de la Municipalité et non pas Maire. Dois-je vous dire que c'était en 1942, époque où la liberté n'avait plus cours !

Nous aurons sans doute dans les mois qui viennent des choix à faire : du moins, aurons-nous l'illusion de choisir ! D'ores et déjà, on ne nous demande plus notre avis : découpage de départements, réforme de l'enseignement, réforme fiscale, etc.

Est-il admissible qu'aucun débat n'ait entraîné les décisions capitales qui sont prises aussi bien en ce qui concerne le Marché Commun et les Accords de Rome que l'Union Atlantique ? Si les mots ont encore un sens, la liberté, c'est la possibilité de choisir : les Français viennent une fois de plus d'en être privés. Où sont les Etats-Généraux ?

Décision d'autant plus importante pour nous autres, Européens vaincus, que, de plus en plus, nous tournons le dos à cette union atlantique qui, pourtant, seule nous protège sans humiliation pour nous ni défaillance de sa part.

En effet, à l'heure où la liberté était menacée, cette alliance a toujours montré sa fidélité et, aujourd'hui plus que jamais, la belle devise latine doit rester à nos mémoires : (Est-ce une coïncidence si c'est la devise de l'organisme qui, officiellement, nous protège et défend la liberté dans le monde ?) :

« VIGILIA PRETIUM LIBERTATIS. »

Une délicate attention à l'égard de nos chers vieillards

Le Parrainage des Vieillards, animé par Madame Pierre Lorrain, Conseiller Municipal, a été très heureux de pouvoir organiser cette année, à la suite d'une décision prise à la Réunion des Oeuvres Sociales le 28 avril et à l'instar de ce qui a déjà été réalisé dans le passé, d'initiative privée, deux « SORTIES » qui ont permis de promener un certain nombre de personnes âgées de notre ville : c'est ainsi que 19 d'entre elles ont pu, le 5 août, visiter la vallée de Chevreuse et les Vaux de Cernay ; et 16 autres, le 26 août, Saint-Germain-en-Laye, sa forêt, Les Loges.

Par une chance inespérée au milieu de ce triste été, ces deux jours se trouvèrent particulièrement ensoleillés : aussi, sous ce beau ciel bleu, l'ambiance était-elle des meilleures et la gaieté de règle. La joie générale était elle-même génératrice de joie : pour nombre de ces bons vieillards, cette promenade était une aubaine rare, certains n'ayant à peu près jamais la possibilité de voir autre chose que leurs murs et nos rues. Aussi comprend-on l'importance que cette « randonnée » revêtait pour eux, importance matérialisée par l'achat et l'envoi de cartes postales aux amis et connaissances : on voyage ou on ne voyage pas !

Ajoutons qu'un agréable goûter fut servi, ce qui ne gâta rien. Et aussi que cette réussite et l'heureuse détente qu'elle apporta nous inciteront à renouveler ce geste qui, pour les dévoués organisateurs, trouve en lui-même sa récompense.

Les amis de Saint-Cloud et le Musée d'histoire locale

Il n'est sans doute pas inutile d'appeler à nouveau l'attention de nos concitoyens, amateurs d'art et d'histoire, sur l'effort constant réalisé à Saint-Cloud à l'intention de tous ceux, nombreux nous le savons, même s'il semblerait parfois qu'on puisse en douter, que ces questions intéressent.

Un « MUSEE D'HISTOIRE LOCALE » se donne pour mission de réunir, conserver et mettre à la disposition du public tous les souvenirs susceptibles d'illustrer à un titre quelconque tels ou tels des événements ou des activités du passé, dignes de ne pas tomber dans l'oubli.

Le visiteur attentif peut ainsi voir défiler sous ses yeux des documents et des pièces, parfois de valeurs inégales, mais qui lui rappellent, depuis nos origines et notre patron CLODOALD auquel nous devons notre nom, toute notre histoire locale, Henri III, Monsieur frère de Louis XIV, le règne de Louis XVI et Marie-Antoinette, des pièces très rares de porcelaine, pâtes tendres et faïences de l'ancienne manufacture de Saint-Cloud (1670-1777). Des souvenirs, bien plus nombreux évidemment, de l'Empire (18 brumaire), du 2^e empire, de la guerre de 1870, du château, enfin les artistes et les grands hommes qui, à des titres divers, ont fait honneur à notre cité : ne nommons ici que GOUNOD, LA TOUCHE, VERHAEREN, les DANTAN, Henri CHRETIEN, Florent SCHMITT, CHEVRILLON, etc.

Peut-être est-il bon de préciser que ce Musée — ouvert tous les jours d'ouverture de la mairie, mais, éventuellement, sur demande en dehors de ces jours — est visité avec encore plus de profit, sous la conduite du Conservateur, les lundis et jeudis, de 14 à 15 heures 30. En 1964, près de 4.000 personnes l'ont fréquenté, individuellement, en groupes, élèves des écoles et lycées, citoyens des villes jumelles, étrangers. Combien de Clodoaldiens parmi ces 4.000 ? Combien, certainement, n'y ont jamais mis les pieds ? Si l'on ajoute que la visite est entièrement libre et gratuite, qu'une courte notice permettant de s'y retrouver est prêtée aux visiteurs dans le musée même, on espère avoir utilement incité tous les habitants de notre ville à cette visite qu'ils ne regretteront pas : ce serait par là encourager la Municipalité dans l'extension en cours qui permettra une plus confortable disposition et l'exposition de pièces de valeur que, faute de place, il nous faut confiner dans nos réserves.

D'autre part, une Association dite « LES AMIS DE SAINT-CLOUD » dont l'activité culturelle, en dehors de ses buts essentiels qui sont de protéger le site contre toute atteinte à sa beauté résidentielle et à son esthétique, et de faire connaître le passé de la ville et de promouvoir son évolution, est d'organiser des causeries littéraires, des conférences, des sorties instructives.

Elle possède un agent de liaison, sous forme d'une revue trimestrielle se présentant comme une artistique publication parfaitement rédigée, très joliment éditée et illustrée.

Pour jouir de tous ces avantages, il suffit de s'ins-

crire comme membre de l'association... et de verser une minime cotisation annuelle de 8 à 20 F suivant la catégorie choisie. S'adresser à la Mairie, 3^e bureau, ou au Président, M. HARDOUIN.

Signalons d'ailleurs que l'**Assemblée Générale** de cette association se tiendra au Centre Culturel le dimanche 14 novembre, à 10 heures. La réunion, **ouverte à tous**, comportera une causerie par **Maurice Delhéry**, des Gens de Lettres de France, sur « **Le Bonheur** ».

Au cours de cette Assemblée, il sera possible de s'inscrire aux « Amis de Saint-Cloud » et... de payer sa cotisation.

*

Citons enfin, pour mémoire, divers groupements de notre ville dont les activités artistiques sont connexes : Les Amis de la Musique, les Artistes Clodoaldiens, le Ciné-Photo-Club.

Souvenirs de Saint-Cloud d'Oran

Le 16 septembre 1965, **M. Adrien Marquet**, chirurgien-dentiste, de passage à Paris, petit-fils de l'un des premiers pionniers de l'Algérie, a remis avec émotion à M. Chaveton, Maire, le drapeau tricolore de la classe 1927 des jeunes gens de la ville de Saint-Cloud d'Algérie.

Ce drapeau, conservé désormais dans notre **Musée municipal d'histoire locale**, trouvera place dans le panneau que nous pensons pouvoir consacrer aux reliques, photographies et souvenirs précieux de cette ville sœur d'Algérie, lors de l'extension du Musée et des nouvelles installations de la Mairie.

M. Marquet a bien voulu évoquer le souvenir de son grand-père, parisien embarqué en 1848 au quai de Bercy, ainsi que celui de son père qui, agriculteur à Saint-Cloud d'Algérie, devint par la suite dépositaire du drapeau remis aux colons de 1848 par Napoléon III lors de son passage et de son séjour à Saint-Cloud d'Oran. Ce drapeau nous est d'ailleurs promis ; nous espérons ainsi pouvoir l'exposer à côté de celui-ci un jour prochain.

Chronique du jumelage

BAD-GODESBERG

Aucun échange de jeunes ne fut possible cet été, notre colonie de vacances de TAMIE n'étant pas prête à recevoir nos amis comme de coutume. Nous reprendrons l'an prochain ce qui est devenu une heureuse tradition. Par contre, beaucoup d'échanges individuels ont eu lieu. Nos deux boursiers furent reçus à Bad-Godesberg du 1^{er} au 10 septembre, période pendant laquelle leurs homologues de Bad-Godesberg étaient accueillis à Saint-Cloud dans deux familles que nous ne saurions trop remercier d'avoir bien voulu accepter d'héberger et de distraire ces jeunes hôtes.

Signalons également qu'en fin septembre, la Section locale de la Commission féminine du Mouvement Européen a reçu à son tour vingt-quatre dames de Bad-Godesberg.

Au cours de l'été, plusieurs groupes allemands, de passage par Paris, nous ont fait visite. L'un de ceux-ci comprenant une cinquantaine d'universitaires, a été reçu par la Municipalité et la Maison des Jeunes. A leur demande, M. MARIE, Secrétaire Général de la Mairie, leur a fait une conférence très écoutée sur l'administration communale en France.

MAIDENHEAD

Nos quatre boursiers séjournèrent dix jours à Maidenhead, du 21 au 31 août. Les cartes reçues témoignent toutes du plaisir procuré par ce voyage.

Les échanges individuels furent également très réussis.

D'autre part, les dames de Maidenhead recevront, du 11 au 15 octobre, quinze Dames de Saint-Cloud conduites par Mme CLEMENT, Maire-Adjoint au Jumelage.

FRASCATI

Notre charmante jumelle reprend avec nous des relations que les kilomètres qui nous séparent avaient fait s'estomper quelque peu.

Une équipe de football s'est rendue à Frascati du 16 au 19 septembre. Il y a espoir qu'on ne s'en tiendra pas là.

Au cours de la venue des dames allemandes à Saint-Cloud, cinq dames italiennes ont assisté en observatrices très intéressées à cette réunion de dames.

Rien de très spectaculaire, sans doute, dans ce bilan des mois d'été. Mais il n'en reste pas moins réel que les rapports entre villes jumelles continuent d'être étroits et amicaux, ceci en conformité avec le désir de notre Conseil Municipal d'intéresser à cet idéal un nombre toujours plus grand de Clodoaldiens, faisant leurs ces paroles de Saint-Exupéry : « Est bonne toute œuvre qui consiste à rapprocher les hommes ».

CARNET DE DEUIL

Une très belle figure de Saint-Cloud est disparue, le 29 juin 1965, à l'âge de 82 ans, en pleine lucidité et même en activité, puisque

le Docteur Pierre CHEVALLIER

exerçait encore sa belle profession, non seulement à Paris où il résidait, mais encore à Saint-Cloud où il conservait une fidèle clientèle.

Ses obsèques religieuses ont eu lieu en notre église et sa dépouille repose au cimetière de la ville.

On se rappelle que le Docteur Chevallier, qui succéda au Docteur Sesbouë comme Médecin-chef de l'hôpital, resta à son poste, avec le Docteur Daniel Morat et le Directeur Hardouin, lors des premiers jours si pénibles et parfois dramatiques de l'occupation allemande en 1940.

Le Corps médical et la population ont conservé de cet ancien concitoyen le souvenir d'un praticien distingué, courtois et d'une grande bonté.

*

M. Josse PEETERS

Président du Vélo-Club Laekenois, qui venait régulièrement tous les ans faire disputer par ses coureurs le Grand Prix Cycliste de Saint-Cloud, est décédé le 5 juillet 1965.

Sa disparition a causé une vive émotion dans nos milieux cyclistes.

*

M. Maxime BLOCQ-MASCART

est décédé des suites d'une longue maladie, à l'âge de 70 ans, en son domicile de Saint-Cloud, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1965. Après la guerre 14-18, courageusement faite dans l'aviation, cet économiste de valeur se consacra à l'administration de nombreuses sociétés. Puis, plus récemment, préoccupé dès le temps de la guerre de l'organisation des lendemains, il fonda l'Organisation Civile et Militaire, puis le Parisien Libéré, est nommé vice-président du Conseil National de la Résistance, Conseiller d'Etat. Il prend une part active à l'instauration de la V^e République mais s'éloigne ensuite du pouvoir qu'il a contribué à établir et fait désormais figure d'opposant irréductible. Il se consacre dès lors aux sociétés qu'il administre et aux œuvres sociales, spécialement en s'intéressant au sort des anciens déportés et résistants.

Auteur de plusieurs ouvrages importants de politique française consacrés à la Résistance, aux dernières heures de la IV^e République et à l'opposition à la V^e, M. BLOCQ-MASCART était grand officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 14-18 et 39-45, titulaire de la rosette de la Résistance.

*

Nous tenons également à conserver dans ce Bulletin le souvenir d'une femme dont l'activité ardente se déploya dans notre ville sur des plans à la vérité fort divers.

Madame Veuve Alphonse MOGUEZ

qui vient de s'éteindre à la Maison de Retraite Lelégard le 23 août 1965 à l'âge de 88 ans, était une personnalité très connue dès avant la guerre 14-18 et surtout entre les deux guerres.

Elle avait fondé sous forme d'ouvroir un « vestiai-

re » auquel elle adjoignit pendant la guerre 14-18, un centre de ravitaillement qui rendit de grands services. Toute sa longue vie, d'ailleurs, elle déploya une intense activité non seulement en faveur d'œuvres sociales, mais aussi sur le plan de la culture et de l'intérêt porté à la vie locale, témoin son action constante en faveur des « Amis de Saint-Cloud ».

Mais surtout, partageant son temps entre Saint-Cloud et ses propriétés de Fort-Mahon, elle fut très activement mêlée à la politique locale pendant tout le temps que son mari, M. Alphonse MOGUEZ, s'en occupa lui-même. C'est avec une réelle passion qu'elle prenait part au déroulement de la vie municipale et aux luttes électorales. Elle fut d'ailleurs pour M. Alphonse MOGUEZ, pendant les années 1926-35 où il ceignit l'écharpe municipale, une compagne très active, une collaboratrice et une conseillère des plus efficaces. Avec elle s'est éteinte une personnalité originale dont la sincérité et la conviction méritaient l'hommage que nous lui rendons ici.

Le 21 septembre est décédé, alors que ce Bulletin était déjà en grande partie composé,

Monsieur Adrien PLEAU

Ancien Conseiller Municipal de Saint-Cloud,
Médaille du Travail et de l'Education Sociale,
Président de la Pétanque Clodoaldienne

M. PLEAU, qui fit d'abord partie du Conseil Municipal nommé par arrêté préfectoral en juillet 1941, et ceci jusqu'à la Libération, fut ensuite élu sur la Liste présentée par M. Chaveton le 15 mars 1959.

Gravement malade depuis longtemps déjà et écarté malgré lui des activités municipales, il estima honnêtement, au dernier renouvellement, ne pas être en état de solliciter un nouveau mandat. Les événements devaient, hélas ! lui donner bien rapidement raison.

Nous conserverons de lui le souvenir d'un homme aimable, consciencieux, qui s'était acquis la sympathie et le respect de ses collègues et que la maladie seule a empêché de continuer à ses concitoyens les services qu'il leur rendit pendant près de dix ans.

Nous renouvelons aux familles éprouvées l'assurance de notre sympathie émue.

Actualité scolaire et universitaire

BACCALAUREAT 1965

La réception par les candidats de Saint-Cloud des « collantes » portant les résultats du baccalauréat, faisait penser a priori à une sévérité excessive des correcteurs. Cependant, un examen plus approfondi des statistiques des admis de nos lycées mettait en évidence une incontestable injustice, sinon un véritable « massacre » opéré par les jurys, 43 en mathématiques et 28 en sciences expérimentales.

Devant l'impossibilité de principe de faire revenir ces jurys sur leurs décisions et après avoir entretenu M. le Proviseur du Lycée du mécontentement général justifié, une délégation conduite par M. Chaveton, Maire et Conseiller Général, et comprenant Monsieur le Proviseur, le Docteur Bailly, Président de l'Association des Parents d'Elèves, et un groupe de professeurs, fut reçue par M. l'Inspecteur d'Académie de Seine-et-Oise.

S'il lui fut confirmé que les jurys étaient souverains et leurs décisions sans appel, il ressortait qu'une solution de justice consistant en une session de repêchage en septembre, était techniquement possible, à condition de la réaliser le premier jour de classe, d'autant qu'une telle session a presque toujours eu lieu dans le passé et qu'il est d'ores et déjà décidé qu'elle aura lieu l'an prochain.

Les faits suivants que nous rappelons :

— la substitution au dernier moment du sujet national de mathématiques aux sujets régionaux, en zone B ;

— les fuites certaines (cf. l'Académie d'Orléans) ;

— les statistiques mêmes, publiées par le Ministre de l'Education Nationale et les étranges anomalies qu'elles font ressortir ;

— les importantes et inexplicables différences de pourcentages d'admis entre les différentes Académies ;

— le mécontentement général des parents, dû aux critères fantaisistes ayant servi de base aux repêchages (175 points ici, 195 ailleurs...) ;

— l'indifférence totale de certains jurys vis-à-vis du livret scolaire, principe contraire à l'esprit et à la lettre de la réforme du baccalauréat ;

tout cela plaide en faveur d'une session de repêchage à la rentrée.

Nous avons donc continué, pendant les congés scolaires, à agir par tous les moyens (interventions, réclamations individuelles et collectives, campagnes de presse à laquelle a participé la presque totalité des quotidiens de la région parisienne et de la province) pour qu'une dernière chance soit offerte à ces jeunes par l'organisation d'une session de rattrapage en septembre, afin qu'ils n'entrent pas dans la vie avec ce pénible sentiment d'injustice et frustration.

Ajoutons à ces lignes quelques brèves informations connexes sur la rentrée dans nos différentes écoles et nos deux lycées.

Dans l'ensemble, tout s'est bien passé dans l'enseignement primaire et la « mise en place » de toute cette jeunesse — de plus en plus nombreuse — s'est effectuée sans graves difficultés ni délais appréciables.

Signalons pourtant, au Lycée de Garçons, un très regrettable et inexplicable retard dans l'achèvement des nouvelles classes de la nouvelle tranche d'agrandissement. Ce bâtiment, qui était déjà presque terminé en 1964, a vu ses travaux retardés puis arrêtés

par suite d'un non-déblocage de fonds dont le principe est pourtant décidé. Il a fallu, faute de place ailleurs, ouvrir des classes dans des conditions dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles sont médiocres... Maîtres et élèves doivent encore traverser des abords restés à l'état de chantier ! C'est tout de même dommage, car cette finition en temps utile ne posait aucun problème, sinon celui de la vouloir.

Quant au Lycée de Jeunes Filles, ce bel édifice n'attend plus pour être complètement terminé que l'achèvement de la clôture à l'angle République-Buzenval, travail d'importance en soi bien minime, mais dont l'inexécution maintient une fâcheuse impression de non-fini.

*

De plus, beaucoup de parents d'élèves ayant manifesté quelque inquiétude au sujet de la valeur pédagogique du nouveau C.E.S. de Saint-Cloud, rue Gounod, nous croyons utile de les rassurer en leur indiquant la structure pédagogique de ce C.E.S. :

Il comporte :

4 classes de 6^e : une classique, deux modernes (il n'y a d'ailleurs aucune différence entre ces 3 classes pendant le premier trimestre), une de transition.

4 classes de 5^e : une classique (qui ouvre cette année), deux modernes, une de transition.

2 classes de 4^e : une moderne 1 (première langue Anglais, deuxième langue Espagnol). (L'enseignement de l'Allemand en première et deuxième langues vient d'être autorisé, mais ne fonctionnera pas cette année), une moderne 2 : pas de deuxième langue, mais on y commence l'enseignement des sciences physiques.

2 classes de 3^e : une moderne 1, une moderne 2.

Les classes de technique sont, en ce moment, annexées au C.E.S. mais n'y appartiennent pas, et c'est à dessein que nous n'en parlons pas.

Quant au Corps enseignant, il y aura cette année **9 professeurs du cadre des C.E.G.**, tous munis de l'examen spécial permettant d'y enseigner et qui vont plus particulièrement dans les classes 2 et de transition ; **6 professeurs du cadre du second degré** (celui des lycées), dont 5 certifiés et un admissible à l'agrégation et qui donnent tous les enseignements essentiels dans les classes M1 et classiques ; **un professeur titulaire d'éducation physique** (qui faisait défaut l'année passée).

Plus le personnel de Direction, d'intendance et de surveillance, ce dernier en nombre insuffisant mais qui sera peu à peu accru.

Les conditions matérielles de fonctionnement sont encore assez difficiles du fait que le décret de nationalisation n'est pas sorti. C'est d'ailleurs le sort regrettable de tous les C.E.S. créés par transformation de C.E.G. Nous espérons cependant que ce décret sortira très prochainement. L'Etat ayant alors tenu ses engagements, la Municipalité de Saint-Cloud pourra passer à l'exécution de nombreux projets d'aménagement, achats de mobilier et reconstruction.

Distinctions honorifiques

Ordre National de la Légion d'Honneur

Décret du Président de la République (J.O. du 14 juillet 1965).

A été promu au grade de Commandeur

(Premier Ministre) :

M. Vaujour Jean Louis Alexandre, secrétaire général de la délégation générale du District de la Région de Paris, domicilié à Saint-Cloud.

Ont été nommés Chevaliers

(Ministère des Affaires Culturelles) :

M. Baudry André Henri Eugène, jardinier en chef des Palais Nationaux, chargé du Domaine National de Saint-Cloud.

M. Coquelle Georges, Saint-Cloud.

M. Pouplier Raphaël, Saint-Cloud.

M. Devèze Michel, ancien conseiller municipal de Saint-Cloud et ancien conseiller général de Seine-et-Oise.

Ordre du Mérite Agricole

Arrêté du 15 juillet 1965.

A été nommé Chevalier :

M. Froissart Jean Clovis Henri.

Ordre des Palmes Académiques

Décret du 26 juin 1965.

A été promu Officier :

M. Matton Raymond, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

Ont été nommés Chevaliers :

Mlle Chardonnet Geneviève, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

M. Fabry Raymond, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

Mlle Loriaux Geneviève, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur départementale et communale

Bulletin Officiel du 7 août 1965.

Ont reçu la Médaille d'Argent :

Mme Berjonneau Marie, Saint-Cloud.

Mme Gai Esther, Saint-Cloud.

Mlle Pichot Bernadette, Saint-Cloud.

M. Pasquet Claude, mairie de Saint-Cloud.

M. Valverde Séraphin, mairie de Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur de la Police Française

Arrêté du 2 avril 1965.

M. Chatelain Jean, sous-brigadier, Saint-Cloud.

M. Eradès Gilbert, officier de police adjoint, Saint-Cloud.

M. Louvet Georges, sous-brigadier, Saint-Cloud.

M. Renivier Pierre, sous-brigadier, Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports

Arrêté du 3 mai 1965.

M. Marin Jean à Ladern-sur-Lauquet (Aude), ancien conseiller municipal de Saint-Cloud.

Arrêté du 20 juillet 1965.

Mlle Le Cun Angèle, Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur aux employés et ouvriers civils du Ministère des Armées

Arrêté du 23 mars 1965.

M. Lebeau Marcel, chef d'équipe au Dépôt des modèles et des matériels spéciaux, Saint-Cloud.

Mme Collomp (née Levêque Louise), agent administratif à l'Inspection technique de l'habillement, Saint-Cloud.

M. Russo René, agent de bureau au Bureau central des Statistiques de l'Intendance, Saint-Cloud.

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

*

Nous sommes heureux d'adresser également nos très vives félicitations à notre concitoyen, M. Philippe Lizon, officier de la Légion d'Honneur, que le Conseil d'Administration du « Matériel Téléphonique » a, dans sa séance du 22 juin 1965, nommé Président Directeur Général de cette importante Société.

M. Philippe Lizon, depuis 1962 Administrateur Directeur Général de LMT où il est entré comme jeune ingénieur en 1926, est en outre administrateur ou membre du Comité Directeur d'une impressionnante série de firmes ou d'organismes connexes de l'exploitation des téléphones, de l'électricité et des industries électroniques.

Pendant les vacances, la Police veille !

Nous pensons qu'il est intéressant de signaler à nos concitoyens, dans un but d'objectivité sans doute, mais aussi pour les rassurer, quelques heureux résultats obtenus par notre dévouée police locale avec l'aide des Renforts des Corps Urbains de Versailles. Devant le nombre des vols de voiture signalés, il devenait évident qu'une équipe de spécialistes écumait notre ville et un pointage minutieux sur plan fit apparaître quelle était la zone noire ainsi « favorisée » par ces « emprunteurs » sans aveux.

Un quadrillage du quartier des Coteaux et de la Passerelle, avec l'appui d'un important effectif et d'un matériel moderne approprié (herses mobiles, radio, etc...) permit, dans la nuit du 13 au 14 août, l'arrestation de cinq spécialistes, âgés de 18 à 28 ans, deux « bandes » qui n'en étaient pas à leur coup d'essai et qui ont été soit déferés au Parquet, soit remis à la Police Judiciaire.

A Garches, par ailleurs, le 14 août, un autre indésirable était surpris en flagrant délit, dans un pavillon. Cet individu, coutumier de ces méfaits, était d'ailleurs encore en possession d'objets volés dans les caves et notamment d'une mobylette et a été, lui aussi, confié à la Section de Police Judiciaire chargée de l'enquête.

Il nous plaît de rendre hommage à une police parfois en butte aux sarcasmes parce que son rôle, ingrat en matière de circulation, risque de faire oublier sa mission de protection des gens et des biens : mission non moins ingrate, souvent dangereuse et pas toujours récompensée par des résultats positifs : il est juste de ne pas l'oublier.

la propriété
dite
" P A R C
de
BÉARN "

Ce parc s'étendait, aux XVII^e et XVIII^e siècles, jusqu'à la Seine et il s'est trouvé réduit, après la construction des voies ferrées, à une surface d'un peu plus de quatre hectares. Depuis une quarantaine d'années, il n'est plus entretenu et se dégrade rapidement. Les techniciens chargés de faire le recensement des arbres du point de vue numérique et phytosanitaire, n'ont pas caché que les sujets en bon état auront pratiquement disparu à la fin de ce siècle.

Il n'était pas possible que ce vaste espace reste ainsi à l'abandon, impénétrable au public, dans un état de choses qu'une situation juridique compliquée a laissé se perpétuer.

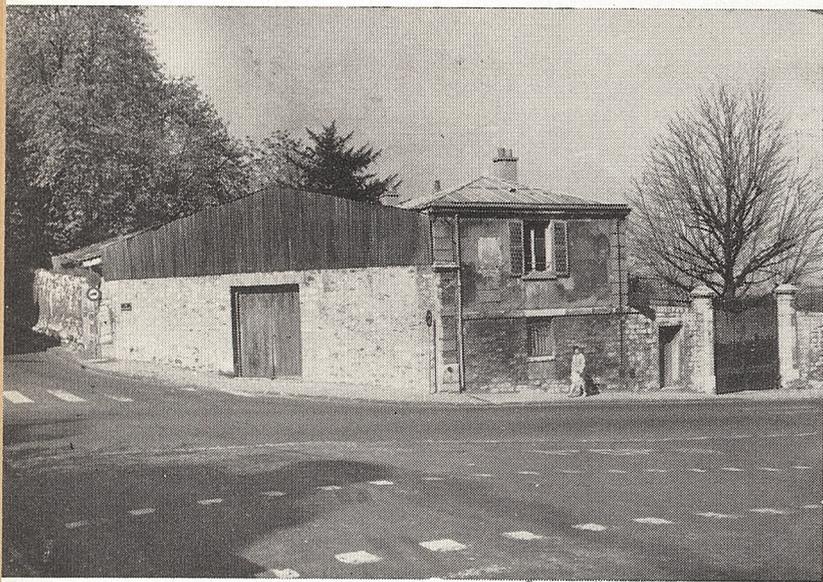
La Ville de Saint-Cloud, dans les années 41-42, s'était inquiétée de cette situation mais n'avait pu acquérir ce domaine. Ni le Département, ni l'Etat qui avait inscrit le Parc à l'inventaire des sites historiques de Seine-et-Oise, n'avaient voulu s'y intéresser.

Une Société immobilière s'en est rendue acquéreur il y a deux ans et elle a soumis des plans à la Municipalité.

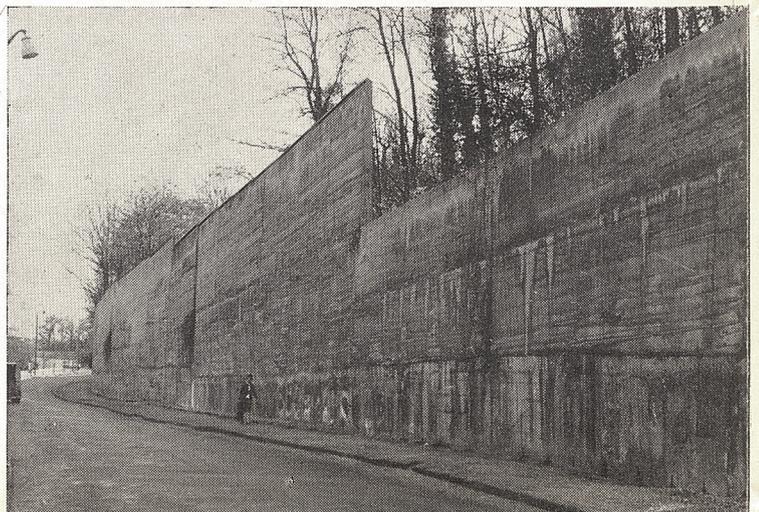
Un accord préalable au permis de construire, sur une propriété de cette importance et de cette situation ne se donne pas à la légère. Nous avons donc consulté toutes les Administrations qui pouvaient nous conseiller utilement et avons pris toutes les garanties pour ménager les intérêts collectifs et pour ouvrir au public la plus grande partie de domaine.

**ce qu'un habitant
de Saint-Cloud en
voit actuellement...**

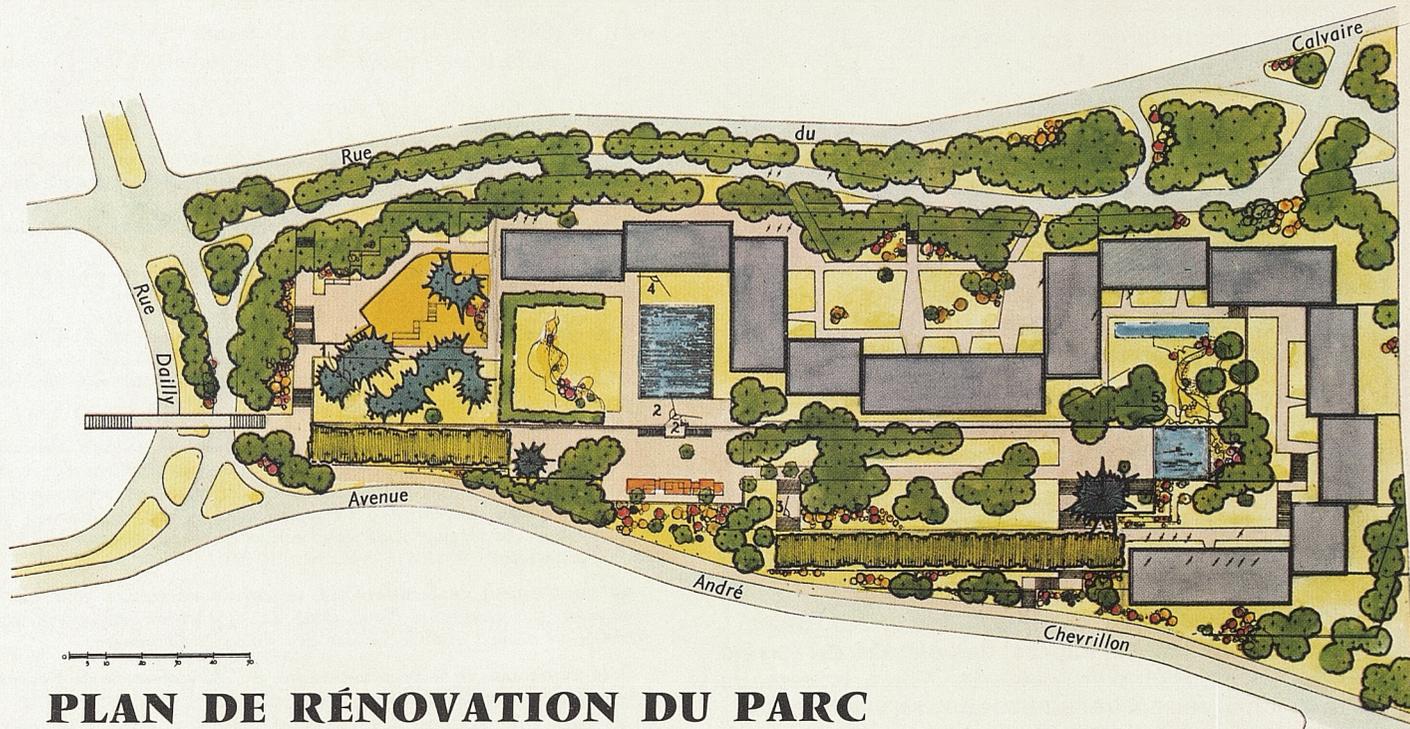
Rue du Calvaire



Angle rues Dailly et du Calvaire



Avenue André-Chevillon



PLAN DE RÉNOVATION DU PARC

**... ce qu'elle
est appelée
à devenir !**

La Ville de Saint-Cloud avait le devoir de faire prévaloir ses propres objectifs. Nous estimons que le projet, tel qu'il se présente, nous donne les satisfactions suivantes :

Circulation. — La rue du Calvaire sera transformée en artère à quatre voies de circulation, établie sur deux niveaux, avec terre-plein central constitué par la rangée d'arbres située immédiatement derrière l'actuel mur du Parc de Béarn longeant la rue du Calvaire.

D'autres voies se trouveront élargies.

Protection du site. — La ruine de l'ancien château ne présente pas d'intérêt architectural. Elle est trop abîmée du fait de l'incendie de 1871 et du manque d'entretien, pour mériter une restauration. Une arcature sera cependant démontée, soigneusement restaurée et remontée dans un coin du futur parc public.

Nous désirons, en effet, que ce dernier vestige de la guerre de 1870 à Saint-Cloud, soit préservé.

Le miroir d'eau que l'on peut remarquer sur le plan sera réparé et intégralement conservé ainsi que la charmille qui lui fait face.

La plupart des arbres en bon état seront conservés. D'importantes plantations seront faites.

La hauteur et l'implantation des immeubles d'habitation ont été étudiées en vue de dégager l'espace pour la création d'un **important parc public**.

Toutes ces considérations ont joué dans l'examen du projet de construction présenté et, après de longues discussions, celui-ci, mis au point, a fait l'objet d'une demande officielle près de l'Administration supérieure.

Nous reproduisons, ci-après, des extraits de l'arrêté pris par M. le Préfet de Seine-et-Oise à la date du 30 août 1965, faisant ressortir les réserves importantes sous lesquelles l'accord préalable a été accordé.

LE PREFET DE SEINE-ET-OISE, Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le dossier de demande d'accord préalable présenté par la S.C.I., Résidence du Parc de Béarn, 12, rue de Presbourg, PARIS, en vue d'édifier un groupe d'habitations collectives à SAINT-CLOUD, rue Dailly, rue du Calvaire, bd Jules-Peltier;

Vu le projet d'aménagement de la Région Parisienne, approuvé le 28 août 1941, mis en révision;

Vu le projet d'aménagement et d'organisation générale de la Région Parisienne, approuvé le 6 août 1960;

Vu l'avis des divers services consultés;

Vu l'avis du Directeur départemental de la Construction de Seine-et-Oise,

ARRETE :

Article premier. — *L'accord préalable est donné sous réserve du droit des tiers, à la S.C.I., Résidence du Parc de Béarn, 12, rue de Presbourg, PARIS, en vue de la réalisation d'un groupe d'immeubles d'habitations collectives, à SAINT-CLOUD, rue Dailly, rue du Calvaire et boulevard Jules-Peltier.*

Article 2. —

Le projet respectera impérativement les gabarits sur voies publiques et privées calculés, conformément à l'article 12 du décret 61-1298.

Au surplus, il est indiqué que le projet définitif ne devra pas dépasser pour les parcelles 1.459 pièces habitables, correspondant à 400 habitants à l'hectare.

Avant dépôt de la demande de permis de construire, le pétitionnaire devra :

a) *se mettre en rapport avec les services techniques communaux, ceux des Ponts et Chaussées, d'Incendie et de Secours et les diffé-*

rents services chargés notamment de l'alimentation en eau, gaz et électricité, pour mettre au point les modalités techniques et financières de construction des voies nouvelles, ouvrages et aménagements généraux et devra strictement se conformer aux instructions reçues;

b) *obtenir des autorités compétentes les arrêtés d'alignement nécessaires.*

Dans le cadre de l'article 14 - § 2 - du décret n° 61-1298 du 30 novembre 1961 et de l'article 5 du décret n° 58-1466 du 31 décembre 1958 relatifs à la participation du constructeur aux dépenses d'exécution des équipements publics :

a) *il abandonnera gratuitement les parcelles de terrain nécessaires à la viabilité correspondant aux besoins particuliers des constructions et rendue nécessaire par une édification et notamment à l'Etat le terrain nécessaire à l'élargissement et au doublement du C.D. 39 dont la largeur doit être portée à 25 m environ au droit de la propriété;*

au département de Seine-et-Oise, le terrain nécessaire pour l'aménagement du carrefour Nord dont la disposition définitive sera étendue en accord avec le service des Ponts et Chaussées;

à la commune, le terrain nécessaire à l'élargissement de l'avenue Chevrillon (boulevard Peltier).

Il participera également à l'équipement de ces voies dans une proportion qui sera définie de façon précise par les différents services techniques intéressés, notamment des Ponts et Chaussées et de la ville de SAINT-CLOUD, étant dès à présent indiqué que le coût provisoire de cette participation sera de l'ordre de quatre cent cinquante mille francs.

Il étudiera également préalablement au dépôt de permis de construire en accord avec les services techniques communaux et départementaux, l'emplacement de deux passerelles pour piétons qu'il doit réaliser, l'une traversant la rue Dailly, l'autre la chaussée Est de la rue du Calvaire.

L'assainissement devra se réaliser en système unitaire par déversements de l'effluent vers un égout à créer avenue Chevrillon.

b) *Le constructeur devra s'engager à participer aux dépenses d'exécution des équipements publics correspondant aux besoins des constructions et rendus nécessaires par leur édification. Son engagement, approuvé par la Municipalité, les différents services intéressés et M. le Préfet de Seine-et-Oise sera obligatoirement annexé à la demande de permis de construire.*

.....
Fait à Versailles, le 30 août 1965.

LE PREFET DE SEINE-ET-OISE.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Adjoint

chargé de la Construction :

M. CRAVE.

(N.B. — *Le plan en couleur dont il est parlé précédemment était annexé à l'arrêté préfectoral d'accord préalable.*)

De l'examen de détail de cette autorisation, il ressort que :

Les 44.000 m² du Parc (non compris la surface des voies d'encadrement sur leur demi-largeur) seront utilisés comme suit :

1° 9.000 m2 seront affectés à l'élargissement de la voirie nationale et départementale (soit 19 % du Parc);

Sur ces 9.000 m2, 6.000 m2 seront des voies et trottoirs et 3.000 m2 seront des espaces boisés ;

2° 6.700 m2 seront occupés par des constructions d'immeubles (soit 15 % du Parc);

3° 28.300 m2 seront employés à l'aménagement de jardins (soit 66 % du Parc).

Sur ces 28.300 m2, 11.000 m2 seront réservés à la commune (dont 3.700 m2 à un mail-promenade public et 7.300 m2 à un jardin public) et 17.300 m2 seront les jardins privés des futurs co-propriétaires de cette résidence.

Les Clodoaldiens disposeront, pour se promener, de 3.000 m2 supplémentaires de voies publiques et d'un parc de 11.000 m2, **sans qu'il leur en coûte un centime**. La Société immobilière doit se charger de l'aménagement et remettra ensuite le tout à la commune qui, bien entendu, en aura alors la surveillance et l'entretien.

En dehors de cette partie publique, l'aménagement privé du Parc comportera :

a) à proximité de la charmille déjà existante, un point de vue central (belvédère) dirigé sur Paris et établi en terrasse occupant la berge Est du bassin ;

b) de ce point de vue, l'escalier existant remis en état descendra vers le « mail » et le jardin public.

Ces jardins d'agrément privés des immeubles seront constitués essentiellement par :

a) des plantations d'arbres placées entre les immeubles à construire et la rue du Calvaire ;

b) des jardins autres que la promenade et situés au centre des immeubles voisins de la sente des Milons.

Un inventaire très précis des arbres existants, avec indication de leur essence, mensuration de leur circonférence et mention de leur état, a été dressé. Il ressort de ce tableau que le Parc comporte actuellement 353 arbres. Sur ces 353 arbres, 235 sont en bon état, 118 en mauvais état ; 25 en bon état devront être abattus pour permettre l'implantation des immeubles. Mais, par contre, 340 nouveaux arbres seront plantés, ce qui fait que le futur Parc de Béarn comportera 575 arbres au lieu de 353.

Soulignons, en terminant, qu'à la demande expresse de la Municipalité, les immeubles, vus en perspective des rives de la Seine, doivent épouser la faite des arbres et la ligne générale de crête de la colline. Les constructions nouvelles se fonderont harmonieusement dans le paysage et les 1.500 habitants de cette réalisation profiteront d'un emplacement de choix.

Nous espérons que l'heureux compromis trouvé entre les intérêts de tous les Clodoaldiens d'une part, et ceux des promoteurs d'autre part, donnera naissance à la fois à une résidence de qualité et à un parc public « suspendu », unique par son emplacement et sa beauté.

La Sécurité par la Discipline



Nous rappelons périodiquement quelques règles élémentaires dont la stricte observation serait de nature à augmenter notablement la sécurité de la circulation. Ces règles, certes, apportent à chacun des restrictions : la vie collective en comporte sur tous les plans ; mais sans elles, à quel gâchis n'aboutit-on pas ?

Sans nous lasser et sans vouloir viser ni vexer quiconque, il nous faut revenir sur ces questions et rappeler tout d'abord que toutes les décisions prises en ces matières s'inspirent de nécessités majeures, à l'exclusion de tout esprit tracassier. Tous les jours pourtant, hélas, nous voyons des automobilistes brûler sans vergogne les « STOPS », les « FEUX ROUGES », franchir en vitesse les feux clignotants, emprunter à contre-sens les voies à sens unique ! Sur ce point particulier, les parents ont leur responsabilité en ce qui concerne les jeunes cyclistes qui n'hésitent pas à faire fi de ces dispositions et tournent en rond dans nos rues à sens unique, sans souci des dangers qu'ainsi ils courent et font courir. Il nous faut aussi rappeler les règles très simples qui commandent un emploi judicieux des « flèches vertes » : celles-ci n'indiquent qu'une **tolérance** permettant aux voitures **de la file de droite** de tourner **à droite**, franchissant ainsi un feu rouge. Mais elles ne doivent le faire qu'après avoir **marqué l'arrêt**, et sous réserve de respecter la priorité des piétons sur les passages réservés et celle des véhicules qui ont le « feu vert » sur l'autre voie (1).

Quant aux piétons, parents pauvres de la circulation nous le savons bien, de leur discipline à eux aussi et de leur patience dépend également le bon ordre général : savoir **attendre** (à la gare, il y a 45 secondes de feu clignotant avant le retour du rouge), ne pas essayer de se faufiler au risque de provoquer inconsciemment des coups de frein brusques et des collisions dont on se lave les mains en disparaissant, alors que la responsabilité est indéniable !

Que chacun fasse sur ces différents points un petit examen de conscience sincère... et prenne alors les résolutions qui s'imposent !

(1) Il en est de même lorsqu'une automobile tourne à gauche pour pénétrer dans une rue ou une entrée privée. Cette manœuvre ne peut être exécutée qu'à la condition que le conducteur se soit assuré qu'il ne gêne aucunement la circulation et ne peut causer d'accident, les feux « clignotants » n'ayant pas de signification impérative, mais valeur de simple avertissement.

AVIS DIVERS

Périmètre scolaire

Les nécessités d'assurer un bon équilibre dans la répartition des effectifs entre les différents groupes scolaires de la ville, nous ont conduits cette année à observer la règle de répartition avec beaucoup plus de fermeté.

Ces périmètres ont d'ailleurs été délimités au cours d'une réunion commune à laquelle prenaient part M. l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire, M. Monssel, premier adjoint chargé des questions scolaires, et les différents directeurs et directrices de nos écoles.

En effet, les groupes de Montretout et du Val d'Or sont surchargés alors que ceux des Coteaux et du Centre voient leurs effectifs diminués pour des raisons de déplacement de population (zone industrielle au quartier des Coteaux et zone de rénovation urbaine dans le quartier du Centre).

Il n'a donc pas été possible d'accorder les dérogations sollicitées et qui, parfois, étaient cependant motivées. Nous le regrettons vivement mais nous sommes certains que les personnes qui se sont vu refuser l'entrée dans une école déterminée comprendront les motifs qui nous guident.

Comité de défense contre l'alcoolisme

A la demande du **Comité de Défense contre l'Alcoolisme**, M. Chièze, professeur de dessin au Lycée de Garçons, avait accepté de faire étudier par ses élèves des dessins de propagande antialcoolique. Parmi les dessins qui lui ont été soumis, le C.D.C.A. a choisi celui de **Richard Henriot**, élève de 6^e A6. Ce des-



sin, tiré sur papier buvard à 10.000 exemplaires, a été distribué à tous les élèves des établissements scolaires publics et privés de Saint-Cloud. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici cet amusant dessin dont, malheureusement, nos lecteurs seront

Garderie Municipale

Le Maire informe la population que la **Garderie Municipale** a ouvert ses portes, depuis le jeudi 23 septembre 1965, aux enfants de 3 à 7 ans, pour l'année scolaire 1965-66.

Elle fonctionne dans un local situé au Stade Kelly, à proximité du Groupe Scolaire de Montretout, rue René-Weill, **tous les jeudis**, de 14 à 17 heures.

Les enfants se réunissent :

à 13 h. 30, place Silly ;

à 13 h. 35, place Clemenceau (devant l'arrêt de l'autobus 160) ;

à 13 h. 40, au Groupe H.L.M. rue du 18-Juin ;

à 13 h. 45, à l'Ecole des Coteaux, garçons, boulevard Sénard ;

à 13 h. 50, angle boulevard de la République, rue du Perrier.

Ils sont pris en charge par le personnel désigné à cet effet et ramenés le soir aux mêmes points où les familles viendront les reprendre.

Les enfants du Quartier de Montretout se rendent directement à la Garderie, à 14 heures.

Les inscriptions sont reçues à la **Mairie, 1^{er} bureau** (bureau d'Aide Sociale).

privés d'apprécier les couleurs. Avec le Comité, nous adressons nos félicitations au jeune R. Henriot et l'expression de sentiments reconnaissants à M. Chièze.

On peut adhérer au Comité de Défense contre l'Alcoolisme en versant une cotisation (6 F par an) au C.C.P. PARIS 26-257.

Cours ménagers

Avec la rentrée scolaire, reprennent aussi nos **Cours Ménagers**.

Ces cours, de plus en plus suivis par de nombreuses jeunes filles et jeunes femmes qui savent en apprécier l'utilité, sont ouverts depuis le 20 septembre.

Ils ont lieu chaque semaine, au CENTRE CULTUREL, rue des Ecoles, le lundi à 14 h.30, le mardi à 14 h.30 et le jeudi à 9 h. L'âge minimum requis est 14 ans.

Faut-il rappeler que ces cours, entièrement gratuits, sont assurés par des professeurs diplômés de la Caisse d'Allocations Familiales ?

Chaque année, une **distribution des prix**, offerts par la Municipalité et divers industriels de Saint-Cloud, a lieu, à l'automne, afin de récompenser les persévérantes élèves de l'année précédente. Cette cérémonie est présidée par Monsieur le Maire.

Nous précisons, à l'usage des mamans qui voudraient suivre ces cours, que la Croix-Rouge assure la garde des enfants.

Ouverture d'une charge d'huissier

M^e M. COHEN, huissier de Justice, nous prie de faire connaître aux habitants de Saint-Cloud qu'il a été nommé à l'office créé d'**Huissier de Justice** à Saint-Cloud par arrêté ministériel du 5 juillet 1965 (J.O. du 21 juillet).

Il a prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles le 19 août 1965 et a été installé dans ses fonctions par Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de Sèvres le 22 septembre.

Son étude est désormais ouverte en notre ville : **58, boulevard de la République** où il est à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir recours à son ministère.

Déclaration d'Association

Le 13 mai 1965 a été déclarée, à la Préfecture de Seine-et-Oise et enregistrée sous le n° 5031, une Association portant la dénomination « Groupe d'Action Communale Laïque et Sociale de Saint-Cloud ».

Cette Association, dont le siège social est à Saint-Cloud, 63, quai Carnot, a, par ailleurs, été rendue publique par l'insertion légale au Journal Officiel du 3 juin 1965.

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Cumul de l'aide sociale aux infirmes avec l'allocation spéciale instituée par l'article 54 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre.

Une circulaire du 16 mars 1965 de la Direction générale de la Population et de l'Aide sociale précise que les Orphelins de guerre infirmes, bénéficiaires de l'article 54 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre, peuvent désormais, aux termes de la décision ministérielle du 26 janvier 1965, bénéficier de l'allocation mensuelle d'aide sociale aux Infirmes et Grands Infirmes, s'ils remplissent, par ailleurs, les conditions de ressources exigées.

En effet, la décision sus-visée déclare formellement « que l'allocation est attribuée, en vertu de l'article 54 du code des pensions militaires d'invalidité, qui est l'accessoire de la pension de veuve, a son fondement juridique dans le principe légal de l'indemnisation de certains préjudices nés de la guerre et constitue une prolongation des prestations familiales motivées par le fait que l'enfant reste hors d'état de travailler ; que, par suite, une telle allocation ne peut être assimilée aux prestations d'invalidité qui sont visées à l'article 166 du code de la famille et de l'aide sociale qui ont leur seule source dans la réparation directe d'une atteinte à l'intégrité physique et auxquelles l'invalidé a droit à titre personnel et directement... »

Les familles susceptibles de solliciter le bénéfice de l'aide sociale doivent se mettre immédiatement en rapport avec la mairie pour constituer le dossier réglementaire.

Caisse Primaire Centrale de Sécurité Sociale de la R.P.

Prévention générale — Séances d'examens de santé

La Caisse Primaire Centrale de Sécurité Sociale nous prie de publier l'horaire des **séances gratuites d'examens de santé** qu'elle organise pour les assurés sociaux de Saint-Cloud et leurs familles au dispensaire P.M.I. départemental, 103, rue de Paris, à Boulogne, savoir :

du 24 septembre au 18 décembre, chaque semaine, les vendredis, de 17 h. à 19 h. 30, et les samedis, de 14 h. à 16 h. 30 et de 17 h. à 19 h. 30.

Ces visites comportent un examen clinique général, une radioscopie et des actes de laboratoire avec, si besoin est, recours à des spécialistes qualifiés. Elles sont, par ailleurs, exclusives de toute thérapeutique, l'intéressé ayant la possibilité de communi-

quer à son médecin traitant habituel le bilan de santé qui lui sera adressé.

Les assurés nés en 1905, 1915, 1925, 1935 et 1942 seront convoqués systématiquement en 1965. Ils sont invités à répondre à cette convocation et à y conduire leur famille. En outre, toute personne qui le désire peut se faire inscrire.

Nous insistons sur le bienfaisant résultat de ces examens gratuits : chaque année de nombreux cas, entre autres de tuberculose, de cancer, d'hypertension, de maladie de cœur ou des vaisseaux jusque-là ignorés, sont ainsi dépistés et traités avec d'autant plus de chance de guérison que le diagnostic est plus précoce.

Pour tous renseignements et inscriptions, écrire en franchise postale au SERVICE DES EXAMENS DE SANTE, 5, rue de la Durance, PARIS (XII^e).

Bibliothèque Municipale

Nous signalons la mise en lecture d'un important ouvrage écrit « en hommage à tous les morts de la guerre » : « VERDUN, la plus grande bataille de l'histoire », l'œuvre magistrale de Jacques-Henri LEFEBVRE.

Abondamment illustré et complété de nombreuses cartes et plans, ce volume rédigé avec l'apport des témoignages vécus et des documents officiels, fait revivre de façon saisissante une des plus grandes épopées de tous les temps dont le nom seul est resté le symbole de l'héroïque résistance de la France.

*

Rappelons à ce propos que la Bibliothèque Municipale est ouverte du mardi au dimanche (compris), tous les matins de 10 heures à midi. Egalement le jeudi, de 16 à 19 h. et le samedi, de 15 à 18 heures.

Inscription : 6 mois, 5 F, un an, 10 F, donnant droit à 2 volumes prêtés pour 15 jours et qu'on peut changer deux fois par semaine.

Pour les disques, il y a, en plus, un droit de location de 1,30 F par disque (prêté pour 15 jours).

Un grand voyage

Il nous a été donné d'assister, le mardi 13 juillet, à 17 heures, au départ de deux jeunes Clodoaldiens, Jean-Louis SAPORITO et Yannick SAVATON, pour un long périple qui doit leur permettre de traverser l'Afrique et les conduira de DJIBOUTI, à travers l'ETHIOPIE, le KENYA, la TANZANI, etc., à la découverte de pays et de peuples extrêmement divers.

Nous avons souhaité un bon voyage à nos jeunes amis et nous espérons que, dès leur retour, ils nous feront profiter de leurs découvertes.

DANS LES ASSOCIATIONS

Les sports à Saint-Cloud

Partant du principe que l'expression de la valeur sportive d'une nation doit résulter d'une sélection sur le plus grand nombre d'athlètes plutôt que sur l'entraînement intensif de quelques pré-sélectionnés, notre Municipalité n'a cessé d'encourager et d'aider les disciplines de base et la création de cours d'initiation pour les scolaires au sein de la Société Sportive Municipale, l'U.A.S. Saint-Cloud.

Notre capital jeunesse a suscité chez nous, de plus en plus de préoccupation, d'attention, de respect.

Aussi, avec le volume actuel de nos sportifs, avec l'originalité qui lui est propre (à mi-chemin entre l'association privée et l'office municipal des sports), l'U.A.S. doit pouvoir remplir parfaitement sa mission qui est de permettre à chacun de ses adhérents de pratiquer le sport de son choix selon son talent, son développement physique particulier ou son tempérament, mais sans méconnaître les adeptes des autres sections.

L'U.A.S. rassemble pour permettre de s'apprécier, se mieux connaître et s'aimer.

Le sport chez nous évolue toujours dans une excellente attitude morale et se pratique dans un climat de loyauté et de respect, même si l'émulation y a une grande place.

C'est la somme totale des résultats obtenus par chaque section, résultats que nous devons à tous les dirigeants qui se dévouent avec tant de cœur, persévérants, menant cette action bénévole au détriment de leurs loisirs personnels et de leur vie familiale, c'est cette somme de résultats qui permettra d'élever toujours plus haut l'efficacité et le prestige de notre société.

Activités sportives de l'U.A.S.

Football. — Jeudi : entraînement au Stade du quai Carnot, 32, rue du 18-Juin :

14 h. à 16 h. : Pupilles et Minimes (nés de 1951 à 1953) ;

16 h. à 18 h. : Cadets Juniors (nés de 1947 à 1950).

19 h. à 21 h. : Séniors (nés avant 1947).

Dimanche : compétitions selon les calendriers officiels de la Ligue Parisienne de Football.

Gymnastique. — Masculins. Adultes : mardis et jeudis, de 20 h. à 22 h. ; dimanches, de 9 h. à 12 h. — Pupilles : jeudis, de 16 h. à 19 h. 30 ; samedis, de 17 h. à 19 h.

Féminins. Adultes : lundis et vendredis, de 20 h. à 22 h. — Fillettes : lundis et vendredis, de 18 h. à 20 h.

Athlétisme. — Mercredis, de 18 h. à 20 h. ; dimanches, de 9 h. à 12 h. ; compétitions en cours de saison.

Judo. — Adultes : lundis et mercredis, de 20 h. à 22 h. — Scolaires : mercredis, de 17 h.30 à 19 h. ; jeudis, de 14 h. à 16 h.

Licence nécessaire (comportant l'assurance obligatoire) à renouveler chaque année (à partir d'octobre). Tarifs spéciaux pour scolaires et étudiants.

Natation. — Toutes catégories : mercredis, de 21 h. 30 à 23 h. Ramassage, selon circuit, par car de la ville.

La Section de Natation, locataire de la piscine du Stade Français à Boulogne, vient de louer aussi la piscine du Collège Saint-Nicolas, à Buzenval.

Il est particulièrement fait appel aux jeunes nageurs (11 à 15 ans) pour constituer un groupe d'éléments susceptibles d'aller à la compétition avec succès. Se faire inscrire à la mairie, bureau des Sports.

Volley-ball. — Mercredis, de 19 h. à 21 h.

Hand-ball. — Dimanches matins, de 9 h. à 12 h.

Pour la pratique de tous ces sports, adressez-vous à la Mairie, Bureau des Sports (MOL. 42-05).

Aviron

La Municipalité est heureuse de faire connaître qu'une **Section d'Aviron**, affiliée à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron, a été officiellement créée à Saint-Cloud.

Elle s'intégrera bientôt au sein de la Société Sportive Municipale. Présidée par M. Daniel Llitas, Vice-Président de la F.F.S.A., elle est appelée à un rapide épanouissement.

Se faire inscrire à la mairie, bureau des Sports.

Amlcale motocycliste

Le 14^e Trial International Saint-Cloud-Saint-Cucufa aura lieu le 14 novembre 1965, toute la journée (départs à l'Etang de Saint-Cucufa, à partir de 9 heures).

8 nations seront représentées. Le nombre de coureurs, parmi lesquels les plus grandes vedettes internationales, est en progression constante. Le parcours sera particulièrement sélectif.

Présence du champion du monde Sammy MILLER.

L'Amicale Motocycliste de Saint-Cloud présente ses deux champions de France :

en catégorie nationale : CASARI ;

en catégorie internationale : RAYER.

Automobile club

Le 12^e Rallye National des Six heures de Saint-Cloud est organisé dans la nuit du 9 au 10 octobre. Comptant pour le championnat de France des conducteurs, cette épreuve se déroule sur environ 400 km, de Saint-Cloud à Saint-Cloud, par de petites routes qui conduiront les concurrents jusqu'aux environs de Monttereau. Trois courses de côte et une étape chronométrée aux Hauteurs de la Solle départageront les ex-æquo des parcours routiers.

Les départs seront donnés à partir de 20 h. 30 au Stade, quai Carnot, par groupes de quinze voitures escortés par la police.

Arrêté municipal sur l'égagage

Nous, Maire de la Ville de Saint-Cloud,
Vu le Code Municipal,
Vu le règlement général sur les chemins vicinaux du 27 décembre 1872 ;
Vu le règlement de police municipale du 25 janvier 1904, article 35,

ARRETONS :

ARTICLE PREMIER. — Les propriétaires de terrains ou de constructions en bordure des voies urbaines, chemins vicinaux, chemins ruraux ou sentes, reconnus ou non, devront faire l'égagage des haies, arbres et arbrisseaux qui les bordent. Cet égagage devra être fait à l'aplomb de l'alignement de chaque voie ou chemin, chaque année, du 15 novembre au 15 février, de manière

à ne laisser dépasser aucune branche sur la voie publique et à ne présenter aucune gêne pour l'éclairage public des rues.

Dans le même délai, la saillie des lierres ou autres plantes recouvrant les chaperons des murs de clôture ou tapissant les constructions sera réduite à 0,15 m.

Par ailleurs, l'Administration pourra prescrire des égagages partiels en dehors de l'époque ci-dessus déterminée, lorsqu'elle en reconnaîtra la nécessité.

ARTICLE 2. — Les produits des égagages ne pourront séjourner sur la voie publique et devront être enlevés au fur et à mesure de l'exécution du travail. Les propriétaires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront, d'ailleurs, personnellement et civilement responsables.

ARTICLE 3. — A défaut d'exécution dans les délais prescrits, contravention sera dressée, aux fins d'exécution d'office à prescrire par le Tribunal.

Saint-Cloud, le 8 septembre 1965.

Le Maire : F. CHAVETON.

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

publiés en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

Séance du 21 juin 1965

L'an mil neuf cent soixante cinq, le lundi vingt et un juin, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, COLIN, PETIT, Mme CHOISET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. RAVASSE, PETITDEMANGE, HARDOUIN, GUILLAUME.

Absents excusés : MM. DELAHAYE, COUTUREAU, VILLE, Mme P. LORRAIN.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. COUTUREAU a donné pouvoir à M. RAYNAUD,
M. VILLE a donné pouvoir à M. GIRAUD,
Mme LORRAIN a donné pouvoir à M. CLEMENT.

*

M. Claude GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

*

Le procès-verbal de la réunion du 6 avril 1965 est adopté à l'unanimité sans observation.

*

M. le Maire adresse ses félicitations à M. de PLINVAL à l'occasion de la naissance de sa fille et à M. GIRAUD pour sa nomination dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

*

Il donne lecture de la réponse de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine au sujet de la circulation au Pont de Suresnes.

*

Il propose d'envoyer une adresse à Maidenhead à l'occasion de l'anniversaire du jumelage avec cette ville.

Puis, le Conseil, passant à l'ordre du jour :

A l'unanimité,

1°) Approuve le Compte Communal de Gaz de France pour l'exercice 1964, faisant apparaître un solde créditeur en faveur de la Ville ;

2°) Approuve le décompte définitif des travaux de construction de l'école maternelle du Val d'Or ;

3°) Approuve les sommes ordonnancées par le Maire au titre des dépenses imprévues pour l'exercice 1964 ;

A l'exception de M. LEMONNIER qui s'abstient ;

4°) Ouvre divers crédits en dépenses au titre des exercices 1964 et 1965 ;

A l'unanimité,

5°) Autorise le Maire à contracter un emprunt de 400.000 F pour financement des travaux d'agrandissement de la Mairie ;

6°) Autorise le Maire à contracter un emprunt de 250.000 F pour financement des travaux de reconstruction du garage et des ateliers municipaux (complément de crédit) ;

7°) Prend l'engagement de financer les dépenses de construction de la halte-garderie, avenue du Maréchal-Foch, la subvention d'Etat accordée étant versée a posteriori ;

8°) Autorise le Maire à signer un marché avec un fournisseur spécialisé pour la fourniture de carburants destinés aux véhicules municipaux ;

9°) Autorise, dans les mêmes conditions, le Maire à signer un marché pour la fourniture de combustibles liquides pour chauffage des bâtiments municipaux et scolaires ;

10°) Autorise la prise en charge des frais de secrétariat pour les consultations prénatales ;

11°) Adopte le barème réglementaire pour versement d'indemnité kilométrique de déplacements aux médecins des Centres de P.M.I. ;

12°) Autorise l'application aux agents communaux, des mesures transitoires prévues par l'article 12 du décret du 24 décembre 1963, concernant l'allocation temporaire d'invalidité ;

13°) Autorise le Maire à signer un engagement de location pour la création d'un logement de fonction en faveur du surveillant de voirie ;

14°) Accorde le bénéfice d'une indemnité de logement équivalente à celle servie aux membres du corps enseignant en faveur du Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture ;

15°) Fixe le tableau des emplois de femmes de service exerçant dans les écoles maternelles ;

16°) Accorde une subvention pour acquisition de matériel et mobilier pour le Collège d'Enseignement Secondaire de Jeunes Filles, mais subordonne le versement effectif de cette subvention au statut d'établissement nationalisé prévu pour septembre 1964 et non encore officialisé ;

17°) Autorise le Maire à passer un marché de gré à gré pour l'acquisition d'une machine comptable ;

18°) Autorise le Maire à signer des contrats d'entretien pour les machines « Adrema et Burroughs » ;

19°) Autorise le Maire à signer un avenant à l'assurance post et péri-scolaire ;

20°) Renvoie en Commission le projet de contrat d'assurances de responsabilité civile envers les membres du Conseil Municipal ;

21°) Autorise le Maire à signer un avenant pour garantie d'un vélomoteur Solex ;

22°) Fixe l'indemnité d'occupation à verser temporairement par une personne expropriée ;

23°) Autorise le renouvellement du contrat de concession des cantines scolaires pour l'année 1965-1966 ;

24°) Autorise le Maire à passer un marché de gré à gré pour l'envoi d'enfants en colonie de vacances ;

25°) Sauf M. C. GUICHARD qui s'abstient, Accorde une subvention à la Croix-Rouge Française, section de Saint-Cloud-Garches, pour achat d'une voiture Estafette ;

26°) Accorde une subvention à la Ville de Versailles pour cours professionnels ;

27°) Accorde une subvention au Lycée de Jeunes Filles pour l'envoi aux Etats-Unis, d'élèves domiciliées à Saint-Cloud ;

28°) Accorde une subvention pour participation aux frais de déplacement de la Société « La Pétanque Clodoaldienne », à Bad-Godesberg ;

29°) Accorde une subvention au Comité créé pour l'édification du Mémorial de Verdun ;

30°) Autorise le paiement d'honoraires d'avoué (procédure Chenu) ;

31°) Admet en non valeur un état de cotes irrécouvrables ;

32°) Diffère son avis sur une demande de permis de construire déposée par une Société Aéronautique et constitue une commission d'études pour examiner les créations de parking réalisées et envisagées par cet important ensemble de bâtiments à usage industriel déjà implanté sur le territoire de la commune ;

33°) Renvoie en Commission, pour complément d'information, l'avis à formuler sur la modification prévue du règlement général du Service des Eaux ;

34°) Désigne MM. GUICHARD, SCHMITT, Mme CHOISET, M. HARDOUIN, en tant que représentants du Conseil au Comité consultatif de la Bibliothèque Municipale ;

35°) Etablit la liste de présentation pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

36°) Affaires diverses :

a) Autorise le paiement d'honoraires et frais de notaire pour l'établissement du règlement de co-propriété avec la Société I.L.N. « Résidences » ;

b) Accorde la garantie communale pour un emprunt à contracter par l'Association « Les Papillons Blancs » ;

c) Autorise le remboursement des frais de déménagement de Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle du Centre ;

d) Autorise le remboursement des frais de scolarité d'un enfant placé en établissement spécial ;

e) Autorise le remboursement des frais d'examen et de visite médicale pour la conduite de véhicule de transports en commun passé par un conducteur communal ;

f) Sauf une abstention, celle de M. LEMONNIER,

Confirme sa décision du 19 novembre 1964, demandant la révision du Cadastre et accepte la possibilité d'une modification ultérieure du devis des travaux ;

g) Confirme sa délibération du 28 juin 1963 autorisant le Maire à passer une convention avec les promoteurs de l'opération de rénovation urbaine, secteur n° 1 et ses annexes, prévoyant le versement d'une participation aux frais d'équipement collectif et s'engage à équilibrer cette opération sans subventions de l'Etat ;

h) A l'exception des abstentions de M. RAVAISSE et de M. HARDOUIN qui aurait souhaité la dénomination « d'Avenue du Jumelage »,

Décide de donner le nom d'avenue des « Villes-Jumelées » à la voie nouvelle parallèle à l'avenue du Maréchal-Foch et aboutissant rue Ernest-Tissot.

*

M. MONSEL proteste contre la profusion d'affiches et les graffiti qui ont été placés sur les murs de la ville, en particulier lors du passage de M. TIXIER-VIGNANCOURT, candidat à la présidence de la République.

M. GUICHARD souhaite que l'on élève une protestation contre les passages de plus en plus nombreux des hélicoptères à basse altitude.

M. HARDOUIN s'étonne que les travaux prévus dans la partie reliant la Mairie à la Bibliothèque Municipale n'aient pas été faits et signale que des collections ayant trait à la guerre de 1870 ont été détériorées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 22 juin, à 0 h. 10.

Le Secrétaire de séance :
Claude GUICHARD.

Séance du 14 juillet 1965

L'an mil neuf cent soixante cinq, le mercredi quatorze juillet, à dix heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud se sont réunis sous la présidence de M. F. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : M. CHAVETON, MM. MONSEL, ROLLIN, RAYNAUD, MAILLET, GIRAUD, LARIQUE, SCHMITT, TENOUX, PETIT, COUTUREAU, VILLE, Mme COUTANT, MM. PETITDE-MANGE, GUILLAUME.

Etaient excusés : Mme CLEMENT, MM. J. CLEMENT, de PLINVAL, GUICHARD, LEMONNIER, DELAHAYE, COLIN, Mme CHOISET, MM. BEAUFOCHER, RAVAISSE, Mme LORRAIN, M. HARDOUIN.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme CLEMENT a donné pouvoir à Mme COUTANT,
M. CLEMENT a donné pouvoir à M. RAYNAUD,
M. de PLINVAL a donné pouvoir à M. TENOUX,
M. GUICHARD a donné pouvoir à M. CHAVETON,
M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL,
Mme CHOISET a donné pouvoir à M. MAILLET,
M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à M. COUTUREAU,
Mme LORRAIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME,
M. HARDOUIN a donné pouvoir à M. GIRAUD.

*

M. P. MAILLET est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

*

Le Conseil, à l'unanimité :

1°) Accorde la garantie communale pour les emprunts à contracter par la Société EMMAUS, chargée de la construction d'un immeuble de logement type H.L.M., 77, rue Sevin-Vincent ;

2°) Accepte le paiement d'une redevance compensatrice à verser par la Société I.L.N. « Résidences » pour l'occupation à usage de parking, du plancher haut du garage municipal ;

3°) Décide l'expropriation d'une propriété sise 35 bis, rue du Mont-Valérien pour construction d'un gymnase ;

4°) Autorise le Maire à signer le contrat d'emprunt pour un prêt de 300.000 F à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour travaux d'assainissement ;

5°) Adopte les nouveaux taux horaires des indemnités allouées aux instituteurs pour surveillance des cantines scolaires ;

6°) Autorise le reversement d'honoraires médicaux au médecin chargé des consultations de nourrissons pour le deuxième trimestre 1964 ;

7°) Ouvre un crédit provisionnel destiné à permettre la réimpression de l'album édité sur Saint-Cloud ;

Et, sur proposition de M. MONSEL, premier adjoint,

Emet le vœu que le Commissaire de Police, chef de la circonscription de Saint-Cloud, coordonne sous son autorité l'activité des différents services de police à quelque corps qu'ils appartiennent, dans le cadre des tâches permanentes de la police urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 15.

Le Secrétaire de séance,
Pierre MAILLET.

ÉTAT - CIVIL

du 2 Juin au 6 Septembre 1965

NAISSANCES

Sanchez Marcos. Legout Catherine Françoise Aline. Laribe Patrice Jacques. Ruiz Nuria. Rialain Didier Gilbert Claude. Lafont Isabelle Marie. Duigou Frédérique Isabelle. Pouponneau Sylvie Marcelle Yvette. Le Vot Philippe Michel. Peyramaure Elisabeth. Simo Muriel Paule Annick. Serrano Carlos. Besse Vincent Paul. Faes Nathalie Marie. Cacciotti Silvestro Giuseppe. Nusbaum Lydie Simone. Dominguez Alberto. Masson Frédéric Pierre Louis. de la Haba Antonio Manuel. Billy Nadine Claire Yvonne Andrée. Bauer Sophie Jeanne Chantal. Burcier Monique Yvonne Germaine. Leclerc Isabelle Marguerite Emilienne. Cassagnes Christine Claire. Crabol Catherine Marie Odile. Vacher Sandrine Claude. Ferreira Laurinda Geneviève. Guitard Béatrice Marie Pierre. Duhamel Bernard André Jean Michel. Detuncq Muriel. Lecland Franck. Hill Mark Richard Brian. Delâtre Laurent André. Rodriguez Valérie. Battagliola Marie-Hélène Françoise. Pignol Didier. Hurel Jean-Christophe René Gaston. Pascual Lorenzo. Zeh Isabelle Marie Christine. Gabillot Cécile Anne Danièle.

MARIAGES

Gueroult Joël Marcel et Boullet Dominique Marie Simone Louise. Barre Michèle Françoise Marie et Urbani Alain Jean Marie. Charlotin Jean Joseph Marie et Ramage Germaine Marie. Letexier Jacqueline Lucie Renée et Sotty Jean Bernard Marcel. Nevers Jean-Pierre Paul Raymond et Brisset Madeleine Marie Marguerite. Delcroix Jean Charles Edmond et Pichard Jacqueline Monique. Floquet Didier Marie René et Maucour Odile Marie Marguerite. Illoul Gérard Claude et Cazillac Françoise Marie-Thérèse. Lagadec Pierre Henri et Alfonsi Catherine. Pain André Alphonse Amand et Hugon Marie Claude Jeanne. Doumerc Guy Emile Joseph et Saint-Péron Bertrande. Kunzig III Louis Albert et Sciaký Dolsa Simone Danielle. Jullien Patrice André Francis et Ferry-Wilczek Clotilde Brigitte Monique Marie. Anglin William Randolph et Ellis Barbara Jean. Varret Jean Marie Philippe et Subtil Brigitte Thérèse Marie-Joseph. Dominique Christian Henry Georges et Lecu Josiane. Caussanel Albert Théophile Auguste et Arnau Margarita. Guinard Michel Henri Georges et Besse Claudette Andrée. Lasserre Jean Emile Félicien et Albrand Nicole Marie Alice. Dumortier Jean François Marie et Becquart Véronique. Saucias Jean Pierre Christian et Hamou Gabrielle. Molcard Robert Jean Philippe et Canac Arlette Louise Jeanne. Gramont Claude Jacques Louis et Babeix. Georgette. Delvert Jacques Pierre et Saintoni Christiane Dominique Rose. Goovaerts Marius Marcel et Herson Germaine. Valici Jean Sauveur Félix et Derrien Maryvonne Marcelle. Charpentier Jean-Pierre Michel René et Bobiet Nicole Marcelle Radegonde. Faraggi Claude Philippe Albert André et Licoys Bernadette Simone Martine. Philippe Michel Pierre Charles et Bourcier Michèle Léa Marie. Czamecki Ireneusz Henryk et Lasnier Monique Denise Solange. Delerue Philippe André Paul Abel et Zarbib Claudine. Grolier Jean-Pierre Lucien et Chiarelli Françoise Anne-Marie. Sahovaler George et Sufirin Nicole. Adida Marcel Salomon et Benita Renée. Lanchon Jean-Henri Marie et Roussillon Geneviève. Simon Jules et Tanchon Raymonde Emilie Joséphine. Toussaint Daniel et Mialaret Nicole Monique Lucette Noémie Marie-Thérèse. Jouvin Marcel Albert et Kosny Geneviève Marie. Garnier Georges Max

Pierre et Clément Estelle Marie Alexandra. Spaggiari Alain Paul César et Billeau Claudine Simone Fernande Jacqueline. Guillot Gilles Victor Emmanuel et Poisson Nicole Jacqueline Berthe. Bruquera Daniel René et a Atchong a Pautu Marthe Rere. Dekint Michel Ernest et Fournier Danielle Emilienne. Dupeyron François Michel Marie et Balloul Marie-Claude Amélie. Charvet Jean-Paul Auguste et Gall Colette Marguerite. Manceau Rémi Joseph Noël et Allain Monique Mélanie Marie Antoinette. Xerri Alain Marcel Carmel et Michalet Marie-Claude Simone. Sanmarco Michel André et Macheaud Annick Marie Camille. Ihuel Bernard Jules et Rizaucourt Danièle Marcelle Jeanne. Quelen Alexis Marie et Loyer Colette Marie Claire. Péresse Francis et Puget Edith Marie. Mahtaney Vashi Kishinchand et Baber Frankie Annetta. Facchetti Vittorio Federico et Peaudecerf Simone Louise Marie. Guest Jean-Patrick Pierre Marie André et Trodó Michèle. Sraka Vincent Paul et Levis Michèle. Proust Claude Pierre et Barguillet Yvette Léontine Marie. Mesme Charles Georges et Desjacques Danielle Marcelle. Sans Françoise Danièle et Audy Daniel Raymond Gabriel Marie. Montenot Jean-Pierre et Girardin France Yvonne. Daubard Marcel Georges et Jousse Colette Raymonde Jane. Prunier Geneviève et Véroillot Kléber Pierre. Lorano Longinas et Gonzalez Julia. Bouvier Philippe Maurice Georges et Chabreiron Marie-Josée Marguerite Antoinette. Gonzalez Esteban et Alvarez Elia. Dumont-Roty Nicole Pierrette Andrée et Couyomdjian Raphaël. Colin Jean-Pierre et Domenech Elvira. Leterrier Pierre Jean Eugène et de Sousa Jacqueline Georgette. Galleron Jean Paul Camille et Leforestier Danielle Valentine Amélie Marie. Giraud Roger Jules et Demery Marcelle Agnès Andrée. Rolland Jean Eric Alexandre et Charvet Isabelle Marianne. Cornet Jacques Claude et Regnier Paulette. Girard-Reyder Michel René Anthelme et Sillion Monique Marie-Thérèse.

DECES

Leclerc Alice Ernestine, Vve Grand, 67 ans. Norestin Valentine, Vve Comte, 77 ans. Scemama Samuel, 84 ans. Granelli Rosalie Marguerite, Vve Carretta, 86 ans. Guyot Marie Alice, Vve Lindberg, 83 ans. Cazin Flore Victorine Rosine, Fme Girardclos, 77 ans. Delgrande Rosa Anna Marie, Vve Caron, 75 ans. Malgouyres Henri Joseph, 71 ans. Aubry Suzanne Victorine, 78 ans. Bichet Zoé Félicie, Vve Tonini, 68 ans. Pahindriot Jules Justin Ulysse, 76 ans. Lovay Marguerite, Vve Piau, 82 ans. Logeais Camille Marie Gabrielle, Fme Gillet, 56 ans. Pain Louis Joséphine, Vve Front, 92 ans. Blocq-Mascart Gilbert Maxime, 70 ans. Dufermont Marie, Vve de Langhe, 83 ans. Leclercq Paul, 75 ans. Bisson Lucie Victorine, Vve Mallarmé, 85 ans. Salesse Denise Marie, 31 ans. Forissier Claude Antonin, 69 ans. Dauvers Jeanne Maria, Fme Augueux, 21 ans. Bouzac Léa Alexandrine, Fme Prat, 82 ans. Patry Charles Adolphe, 86 ans. Bonnet Marie Joséphine, Fme Front, 71 ans. Poulain Hélène Berthe, Fme Gautier, 81 ans. Paroielle Marie Thérèse Juliette Valentine, Fme Lesure, 63 ans. Maxant Jeanne, Vve Thirion, 91 ans. Halphen Marie Clémentine, Fme Durkheim, 77 ans. Lorang Marie Henriette Charlotte, Vve Moguez, 88 ans. Baumgartner Henriette Magdeleine, Vve Kretz, 79 ans. Reubrecht Marguerite Joséphine, Vve Tahon, 75 ans. Cers Paul Alexandre, 76 ans. Lemelle Raymond Louis Edouard, 63 ans. Marx Fernand Maurice, 82 ans.

ATTENTION : certains numéros ont été changés !

Pompiers : 605-45-14.

Commissariat de Police : 825-69-40.

Gendarmerie : 605-43-76.

Hôpital : 605-53-09.

Ambulance : 736-09-82.

Cimetière : 408-83-24.

Taxi : 825-00-00.

Memento téléphonique

Une distinction exceptionnelle

Une brève cérémonie vient récemment de rappeler, si besoin était, les liens qui unissent la Suède à la France.

A la Ventilation Industrielle et Minière, installée depuis six ans sur le quai Carnot et qui appartient au puissant groupe international AB Svenska Fläktfabriken (matériel aéraulique), le Président Directeur Général de cette organisation, Monsieur Bengt BERG, a remis personnellement la médaille de la " Kungl. Patriotiska Sällskapet " à un ingénieur français de la VIM, Monsieur Joseph ROSIO.

Cette décoration, exceptionnellement accordée par la Suède à un étranger, a récompensé 45 ans au service du Groupe SF.

A cette occasion il peut être rappelé que Monsieur ROSIO appartient au département de la VIM qui a réalisé le conditionnement d'air de notre nouvel hôpital.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F

De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le
 receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à
 son C.C.P. Paris 9003-64.

Laboratoires Franay
 Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20

Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or, SURESNES - Tél. 506.29-78
48, rue du Dr-M.-Bombiger, SURESNES - Tél. 506.46-88
« Résidence Beausoleil », SAINT-CLOUD - Tél. 408.67-35

**CONTRE LA PERTE, L'INCENDIE, LE VOL
CAISSE D'ÉPARGNE DE ST-CLOUD**

29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65
TOUTES OPÉRATIONS A VUE ET SANS FRAIS - INTÉRÊTS NETS D'IMPÔTS
EMPRUNTS - BONS DU TRÉSOR
SIÈGE : VERSAILLES, 43 ter, rue du Maréchal-Foch - Tél. : 950-08-81



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE
APPAREILS MÉNAGERS - VENTE - DÉPANNAGE
INSTALLATIONS - ENTRETIEN - BATIMENT ET INDUSTRIE

SOCIÉTÉ P.U.C.E.P.

60U. 72-49 58, rue de Buzenval, SAINT-CLOUD MOL. 86-88

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS — ENGINs — ÉQUIPEMENTS — MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

ETS A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD
Tél. : 605-20-77

Pâtisserie — Confiserie — Salon de Thé — Glaces
Cuisine — Lunchs — Repas complets

MAISON DANIEL, VIGNAL (Successieur)

LIVRAISONS A DOMICILE
92, rue Gounod, SAINT-CLOUD - Tél. : 605-54-09

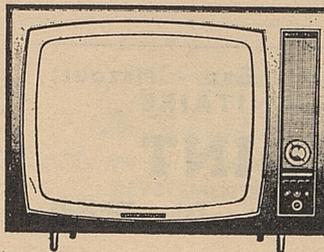
AUTO-ÉCOLE BEAUSOLEIL

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, bd de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE Tél. : 408-61-01 (l'après-midi)



TELEVISION
Grammont

**ELECTRIC
TÉLÉ-SON**

— AU BON VIEUX TEMPS —

Antiquités **JACK ANNET**

VENTE - ACHAT - MEUBLES ANCIENS - COPIE D'ANCIENS

7, rue Dailly, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-35-24

VELAY

9, rue de la Libération, SAINT-CLOUD - 605.88.92

INSTALLATIONS - RÉPARATIONS

IMPRIMERIE TYPO - OFFSET MONNIER

11, avenue Foch, SAINT-CLOUD - Tél. 605-56-76



AGENCE ET ATELIERS AGRÉÉS

RENAULT "GARAGE DE LA POSTE"

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

6, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. 825-45-40

Tél. 605-17-44

CARROSSERIE AUTOMOBILE

TOUTES MARQUES

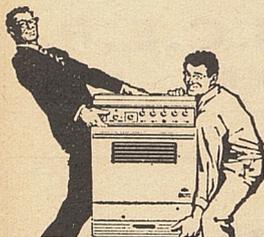
TRAVAUX PAR SPÉCIALISTES

"GARAGE PASTEUR"

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - VAL. 45-40

la cuisinière automatique ARTHUR MARTIN

UN PLACEMENT CERTAIN



Automatiquement, le THERMO-COUPLE, le MINUTEUR, le THERMOSTAT, le BRULEUR-VEILLEUSE se chargent de tous les contrôles pour mieux vous laisser le plaisir de cuisiner.

PRIX - T.T.C. - SANS SURPRISE à partir de **596 F.**

ENEZ LA VOIR CHEZ

Ets MELLINET

12, rue Royale

SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 20-55

PEINTURE - RAVALEMENTS
VITRERIE - DÉCORATION

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

CHAUFFAGE (Charbon - Gaz - Mazout)
PLOMBERIE - SANITAIRE

D. CLEPOINT

7, rue Preschez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-08-71

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & C^{ie}

41, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD

605-17-47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

DELARFEUX & C^{ie}

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
ENTREPRISE **MARCEL PLANTIVAUD**

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. 65-85

MARBRE - PIERRE - GRANIT - ESCALIERS - CARRELAGES - REVÊTEMENTS
TOUTS TRAVAUX DE BATIMENT ET D'ARCHITECTURE

ANSALDI Frères

5, ruelle Saint-Jean-d'Angély, NICE - Tél. : 80-04-73 - 85-40-09

PARIS : 17, rue Gounod, St-CLOUD (S.-et-O.) - Tél. : 605-87-74

MENUISERIE D'ART ET DE BATIMENT
AGENCEMENT DE MAGASINS ET BUREAUX
PARQUETS - CHARPENTES - ESCALIERS

L. DISCOUR

97-99, Av. du Maréchal-Foch - St-CLOUD

605-42-59

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES
POMPES GUINARD

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PHARMACIE DU VAL-D'OR

J. Sanguinetti, Pharmacien - 51 bis, rue du Val-d'Or - 605-99-83

Homéopathie - Allopathie - Analyses
Dermo-biologie - Helena Rubinsten

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRIÈS & C^{ie}

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD — Tél. : 825-98 44

LOCATION
ET LAVAGE DE COUCHES POUR BEBES

AMERICAN DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

CHARBON - MAZOUT

DAMAGE Frères

Anciennement Etablissement POUSSEUR

18, rue Gounod, St-CLOUD - Tél. : 605-66-70

ROYALE PHOTO PHOTO - CINÉ - IDENTITÉ

J. COOLS, 70, rue Royale, SAINT-CLOUD
Tél. : 605-51-49 (Face à l'Hôpital)

Au Gay Lojis

LUMINAIRES - TAPISSERIES - FER FORGÉ
FAIENCES - CRISTAUX - PORCELAINES

8, Place Pas-de-Saint-Cloud (1^{er} étage)

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}

3, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



LIBRAIRIE GÉNÉRALE CLASSIQUE
PAPETERIE DE BUREAU

Les Jeunes

98, Boulevard de la République, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-71-13

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - CARRELAGES

THOMAS ROSPIDE

7, rue Henri-Regnault, SAINT-CLOUD - Tél. : 408-68-50

agence magenta

h. cogé

1, boul. de la République
(carrefour Magenta)
SAINT-CLOUD 605-41-16

PROPRIÉTÉS
TERRAINS
APPARTEMENTS
FONDS DE COMMERCE

SEUL CONSTRUCTEUR SUR PARC SAINT-CLOUD
37, rue de Saint-Cloud, VILLE-D'AVRAY

TRÈS BEL IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE
17 luxueux appartements, 3, 4, 5 pièces

Balcons, terrasses, jardins particuliers, garages, chambres de service

Actuellement hors d'eau — Crédits long terme

LIVRABLE DÉBUT ÉTÉ 1966

Visite sur place les lundis, jeudis, samedis de 14 h. 30 à 18 heures

J. B. GOUAULT, Consortium PARIS-FONCIER

8, avenue de Messine, PARIS (8^e)

Tél. : LAB. 62-14 (lignes groupées)

ENTREPRISE DE PEINTURE
— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56
REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)



LUNETTES - INSTRUMENTS

J. PARMENT

OPTICIEN

6, rue de Verdun, SURESNES

Tél. 506-78-17

FUTURES MAMANS * BÉBÉS * ENFANTS
BAMBINATAI

24, RUE DE LA POTERIE SURESNES FACE SÉCURITÉ SOCIALE
TEL. : 506-75-61

A. ROGER

PLOMBERIE SANITAIRE — CHAUFFAGE CENTRAL
(GAZ - CHARBON - MAZOUT) agréé Gaz de France
20, rue d'Orléans — 825-05-80

VERRES DE CONTACT

J. TINLOT

OPTICIEN DIPLOMÉ
9, rue Dailly, SAINT-CLOUD



825-58-32

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
Prix de thèses
Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

DES SPÉCIALISTES A VOTRE SERVICE

Mécanique, hydraulique, tôlerie, peinture, station

GARAGE DE LA CRIOLLA

S. E. R. V. A.

70, bd Mal-de-Lattre-de-Tassigny, SURESNES
(à deux pas du marché des Cités) Tél. 506-22-07



AGENCE CITROËN

PHOTOCOPIE - librairie générale classique

Papeterie - Maroquinerie - Cadeaux

LIBRAIRIE DES LYCÉES

(En face des lycées de jeunes filles et de garçons)

97, boul. de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 605-42-90

COUVERTURE - PLOMBERIE - INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE & C^{ie}

P. HERTEMAN, GÉRANT

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD — Tél. : 605.41-42

Pasteur - Automobile

29, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. 825-84-24

AGENCE :

SIMCA - FIAT

Concessionnaire **ROVER**

Location sans Chauffeur

RÉALISATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Appartement de standing 3 à 5 pièces

Terrasses privées - SOLARIUM

CADRE DE VERDURE

BOXES — LOGGIAS — CHAMBRES DE SERVICE

SAINT-CLOUD, 105, rue Sevin-Vincent

LIVRAISON OCTOBRE 1965

C.C.E.T. 3, RUE DES GIRONDINS
115, boul. de la République
SAINT-CLOUD - 408-63-808 +

PEINTURE - DÉCORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod 605-98-11
SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise)

PÉDICURE MÉDICAL

DIPLOMÉE D'ÉTAT

G. LAURENS

160, Bd de la République — Résidence Beausoleil
SAINT-CLOUD — Sur rendez-vous — Tél. : 408-78-29

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste
de la Faculté de médecine de Tiflis

Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
par l'École du docteur Pentoureau
et l'Académie de soins esthétiques de Paris

102, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28
SUR RENDEZ-VOUS

NOUVELLE
DIRECTION

LE CINÉMA DE SAINT-CLOUD

LE RÉGENT

Demandez le programme - MOL. : 66-16

*Films
intéressants*